

DELIBERATION N°2020-21_91
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Jeudi 8 avril 2021

4. Campagne des DU, DIU et préparations 2021-2022

La délibération étant présentée pour avis.

- Créations de DU, DIU

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 23 Membres représentés : 11 Total : 34	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 34 Pour : 34 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les 7 demandes de création de DU, DIU.

- Modifications relatives aux tarifs des DU, DIU

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 23 Membres représentés : 11 Total : 34	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 34 Pour : 34 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les 5 demandes de modifications relatives aux tarifs des DU, DIU.

- Modifications autres que tarifs des DU, DIU

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 23 Membres représentés : 11 Total : 34	Suffrages exprimés : 34 Pour : 34 Contre : 0

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les 10 demandes de modifications autres que tarifs des DU, DIU.

- Abrogation des DU, DIU

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 23 Membres représentés : 11 Total : 34	Suffrages exprimés : 34 Pour : 34 Contre : 0

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les 6 demandes d'abrogations des DU, DIU.

Besançon, le 9 avril 2021

Pour la présidente et par délégation
La Directrice Générale des Services



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rabia DEGACHI".

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 2.a : Créations

Annexe 2.b : Modifications de tarif

Annexe 2.c : Modifications autres que tarifs

Annexe 2.d : Abrogations

Annexe 2.e : Récapitulatif de l'ensemble des modifications et créations



Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

TYPE DE DIPLOME

(cocher la case correspondante)

- DIPLOME D'UNIVERSITÉ (DU)
 DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
 AUTRE TYPE DE DIPLOME (PRÉCISER) : _____

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin )

DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE DE MEDECINE D'URGENCE INFIRMIER DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

PARCOURS PEDAGOGIQUELa formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Non

Si oui, quels sont les libellés :

MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

(cocher la case correspondante)

 Présentiel**REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE**

(cocher la case correspondante)

Formation initiale	Formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATIONNom et prénom : **DESMETTRE Thibaut**Statut : **PU-PH médecine d'urgence (48-05), UFR santé Besançon**

Coordonnées professionnelles

- Téléphone : **03 81 66 82 59 / 06 77 80 29 86**
- Mail : **thibaut.desmettre@univ-fcomte.fr**

Nom et prénom : **RAY Patrick**Statut : **PU-PH médecine d'urgence (48-05), Université de Bourgogne**

Coordonnées professionnelles

- Téléphone : **06 01 82 59 23**
- Mail : **patrick.ray@chu-dijon.fr**

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : Université de Franche Comté / UFR santé**DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION : Rentrée Universitaire 2021/2022**Les inscriptions des étudiants se feront **UNIQUEMENT** sur l'UFR SANTE DE BESANCON pour cette rentrée 2021/2022.

Les cours seront dispensés sur Besançon ou Dijon en fonction des enseignements.

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : **bac +3**
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : **bac + 4**

NOMBRE D'ANNEE UNIVERSITAIRE : **une année**

CODE ET SPECIALITE DE LA DISCIPLINE DE REFERENCE ET DU SECTEUR DISCIPLINAIRE DE LA FORMATION (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
09	Sciences de la vie, de la santé, de la terre et de l'univers	06	Sciences de la vie, biologie, santé

1. OBJECTIF DE LA FORMATION**1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION**

- *Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation*

Depuis la réforme du 3eme cycle, la médecine d'urgence (MU) est une spécialité à part entière, avec ses composantes pré hospitalière, intra hospitalière et également la gestion de situations sanitaires exceptionnelles. Cette spécialité présente des spécificités qui nécessitent un personnel formé à ces différents aspects. Ce DIU présentera le cadre d'exercice et la législation, les principes et l'organisation du triage, les grandes pathologies médicales et traumatologiques d'urgence, et abordera la gestion des urgences pédiatriques et des situations sanitaires exceptionnelles (SSE type *damage control*, gestion de crise, pathologies infectieuses émergentes...), et également les différents aspects du SMUR et des transferts inter-hospitaliers. Le besoin est donc important compte-tenu de l'évolution de la spécialité de MU avec notamment le développement des Transferts Infirmiers Inter Hospitaliers, les échelles de tri, l'exercice en salle de déchoquage, en SMUR.

Des ateliers de simulation et pratiques seront organisés et représenteront 50% du temps d'apprentissage. Ils permettront d'acquérir une pratique complémentaire des connaissances théoriques.

- *Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis)*

Infirmiers diplômés d'état exerçant ou souhaitant exercer en structure d'urgence

- *Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).*

Plusieurs DIU infirmiers de médecine d'urgence sont organisés en France (Garches, Mulhouse, Grenoble ..).

Il n'existe pas de DIU infirmier de médecine d'urgence en BFC

1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- *Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »),*

Le DIU MUI abordera les points suivants :

- actualisation des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la prise en charge hospitalière et pré-hospitalière des pathologies d'urgence
- apprendre à faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'un travail en équipe (simulation) ;
- intégration des particularités des missions d'infirmier en médecine d'urgence dans les diverses structures concernées
- acquisition des compétences pour la formation dans le domaine des urgences (équipes pré-hospitalières, accueil des urgences...)
- acquisition des connaissances nécessaires face aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE).

Ce DIU constitue un approfondissement des notions apportées en formation initiale sur les problématiques d'urgence. Il peut être considéré comme un prérequis au recrutement par les structures d'urgence.

- *Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires).*

Discipline concernée : médecine d'urgence (48-05)

1.3 METIERS CIBLES

- *Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :*

Infirmiers diplômés d'état

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

Code ROME V3 : J1506

Intitulé ROME V3 : Soins infirmiers généralistes

Appellation V3 : Infirmier / Infirmière de soins généraux

Code Domaine : J15

Intitulé Domaine : Soins paramédicaux

Code Famille : J

Intitulé famille: SANTÉ

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

• **Composante responsable de la formation**

- Nom de la composante : UFR Sciences de la Santé, BESANCON

- Directeur : Pr Thierry MOULIN

- Email : direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr

- Tél. : 03 81 66 56 30

• **Composante(s) associée(s)**

- Nom de la composante : UFR Sciences de la Santé, DIJON

- Directeur : Pr Marc MAYNADIE

- Email : doyen.sante@u-bourgogne.fr

- Tél. : 03 80 39 33 04

Les inscriptions des étudiants se feront UNIQUEMENT sur l'UFR SANTE DE BESANCON pour cette rentrée 2021/2022.

Les cours seront dispensés sur Besançon ou Dijon en fonction des enseignements.

• **Etablissement(s) de formation partenaire(s)**

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement)

CESU 25

CESU 21

• **Etablissement(s) de formation partenaire(s)**

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement)

- Nom de la composante : UFR Sciences de la Santé, DIJON

- Directeur : Pr Marc MAYNADIE

- Email : doyen.sante@u-bourgogne.fr

- Tél. : 03 80 39 33 04

• **Lieu(x) de déroulement de la formation**

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

Cours magistraux et travaux dirigés :

- UFR Sciences de la Santé Besançon et CESU 25

- UFR Sciences de la Santé Dijon et CESU 21

2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• **Publics concernés :**

Infirmiers diplômés d'état travaillant ou souhaitant travailler en en structure d'urgence (SAMU-SMUR-SAU)

• **Durée de la formation pour l'étudiant :**

- Nombre d'heures, nombre de jours, période

103h45

4 semaines de 4 jours, non consécutives :

-Matin : 50h de CM repartis en 66 séances de 45min ou 30min, tous les matins

-Après-midi : 53h45 de TP repartis en séances de 1h15 ou 1h30

1 journée pour l'évaluation écrite, remise des carnets de stage, présentation mémoire

• **Condition d'accès à la formation :**

- *Prérequis (préciser en particulier les acquis professionnels requis)*

Diplôme d'état en soins infirmiers

- *Dossier de candidature : préciser s'il en existe un et éventuellement le joindre*

CV et lettre de motivation, avec le projet professionnel en médecine d'urgence du candidat

• **Modalités pédagogiques :**

Présentiel aux modules : obligatoire

Stages de 100 heures : obligatoire

• **Outils pédagogiques :**

- *Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels*

– Cours magistraux

– Travaux dirigés sous forme d'ateliers, séances de simulation

– Accès aux plateformes pour les supports de cours une fois qu'ils sont dispensés

– Stage obligatoire : 100 heures réparties en 50 heures en SAMU/SMUR et 50 heures au SAU (à adapter selon profil du candidat) avec carnet de stage et objectifs à valider

• **Partenariat avec les milieux professionnels :**

- *Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises*

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation**

- *Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...*

Examen en fin d'année universitaire sur une journée présentielle comprenant :

Le matin :

- 1) *Une épreuve rédactionnelle de 2h comportant 8 QRM portant sur l'ensemble du programme (60% de la note finale)*

L'après midi :

- 2) *Remise du carnet de stage (stage de 100 heures en SAMU/SMUR et SAU) attestant de la validation des objectifs (20% de la note finale)*

- 3) *Remise d'un mémoire présentant un RETEX ou une RMM d'une situation de médecine d'urgence (20% de la note finale)*

• **Jury de délivrance du diplôme :**

- *Composition non nominative : qualité des membres du jury*

(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

Pr Thibaut DESMETTRE, Pr Patrick RAY, ainsi que 2 cadres infirmiers des structures d'urgence du. CHU de Besançon et Dijon

- Programme détaillé à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement <u>cf. Annexes</u> <u>Section CNU</u>	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire total pour l'inscrit	Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)					
M1 : Urgences cardiovasculaires, respiratoires, neurologique		Nom : DESMETTRE Qualité : PU PH Etablissement : CHU BESANCON	12h30		13h45		26h15	18h45+9h20			
M2 : Traumatisé sévère : situations sanitaires exceptionnelles		Nom : RAY Qualité : PUPH Etablissement : CHU DIJON	12h30		13h30		26h	18h45+9h			
M3 : Urgences pédiatriques, gériatriques, gestion de la fin de vie		Nom : DESMETTRE Qualité : PU PH Etablissement : CHU BESANCON	12h30		13h		25h30	18h45+8h40			
M4 : Organisation, démarche qualité, relations partenaires		Nom : RAY Qualité : PU PH Etablissement : CHU Dijon	12h30		13h30		26h	18h45+9h			
		Nom : Qualité : Etablissement :									
		Nom : Qualité : Etablissement :									
STAGE		Nom : Qualité : Etablissement :					100h				
Total			50h		53h45		203h45 (103h45 de cours et 100h de stage)	75h+36h=111h			

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : DESMETTRE Prénom : Thibaut Qualité : PUPH	CHU Besançon		55,5h
Nom : RAY Prénom : Patrick Qualité : PUPH	CHU Dijon		55,5h
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique :			
Nom :			
Prénom :			
Qualité :			
Nom :			
Prénom :			
Qualité :			
Nom :			
Prénom :			
Qualité :			
TOTAL			111h

- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom :			
Prénom :			
Qualité :			
Nom :			
Prénom :			
Qualité :			
TOTAL			

3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	11766 €
Secrétariat	0 €
Fonctionnement général	3200 €
Déplacements des enseignants	84 €
Hébergement des enseignants	560 €
Matériel pédagogique	0 €
Amortissements matériels	0 €
Documentation étudiants	0 €
Publicité	0 €
Réception	500 €
Fournitures diverses	€
Autres	€
Dépenses hors charges	16110 €
Charges UFR ou IUT	5537,81 €
Charges UFC 4%	1006,88 €
Charges Formation continue et Alternance 22%	2517,19€
Coût complet de la formation	25171,88€
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	0
Reste à financer	25171,88€

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

Nombre d'inscrits à la formation	13
---	-----------

En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré

Reste à financer, par individu	1936,30€
---------------------------------------	-----------------

Frais pédagogiques par inscrit en tant que stagiaire en formation continue financé, hors frais d'inscription	1920 €
A titre informatif : taux horaire/inscrits	21 €/h
Frais pédagogiques par inscrit en tant que stagiaire en formation continue non financé, hors frais d'inscription	960 €
A titre informatif : taux horaire/inscrits	10 €/h

Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

() pour chiffrer les dépenses d'enseignements :*

1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€

¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €

4 - additionner les deux montants calculés

3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

- Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 13

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 30

- Montants des frais par inscrit en tant que stagiaire en formation continue financé :**

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT



Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>1920,00</u> euros (compléter)	<u>2090,00</u> euros (compléter)

- Montants des frais par inscrit en tant que stagiaire en formation continue non financé :**

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁴ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>960,00</u> euros (compléter)	<u>1130,00</u> euros (compléter)

3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Thibaut DESMETTRE	/ 31 / 03 / 2021 /		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	/ 31 / 03 / 2021 /		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	/ 31 / 03 / 2021 /		

3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / 29 / 03 / 2021 / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Date : / 31 / 03 / 2021 / Signature et cachet : 

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁴ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

TYPE DE DIPLOME

(cocher la case correspondante)

 DIPLOME D'UNIVERSITE (DU) **DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)** **AUTRE TYPE DE DIPLOME (PRÉCISER) :** _____**INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES** (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ): _____

INTELLIGENCE ECONOMIQUE ET CYBERSECURITE _____

PARCOURS PEDAGOGIQUE
La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non

Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS... : _____

MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

(cocher la case correspondante)

 Présentiel **Distanciel** **Hybride**
REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE

(cocher la case correspondante)

Formation initiale	Formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : KAMINA Pascal
- Statut : Professeur des universités
- Coordonnées professionnelles
 - Téléphone : 06 23 61 07 12
 - Mail : pascal.kamina@univ-fcomte.fr

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : UFR SJEPEG**DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION : septembre 2021****NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE** (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : +3
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : +3

NOMBRE D'ANNEE UNIVERSITAIRE : 1**CODE ET SPECIALITE DE LA DISCIPLINE DE REFERENCE ET DU SECTEUR DISCIPLINAIRE DE LA FORMATION** (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
01	Droit sciences politiques	36	Sciences juridiques

1. OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de ce diplôme est de former des professionnels ou futurs professionnels à la réglementation et aux bonnes pratiques en matière de protection des actifs des entreprises et de cybersécurité.

1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

La cybersécurité des entreprises est un défi majeur pour notre pays. Depuis un an, le nombre de cyberattaques a quadruplé en France. Les PME et PMI, de plus en plus dépendantes des systèmes informatiques, sont extrêmement vulnérables aux intrusions, aux attaques, aux erreurs humaines et aux accidents affectant leurs données. Les cybercriminels sont désormais très organisés. Afin de mieux protéger les entreprises et les citoyens, le Président de la République a annoncé, le 18 février 2021, un plan global dédié à la cybersécurité à hauteur de 1 milliard d'euros, dont 515 millions d'euros d'argent public.

Au-delà des aspects techniques, la cybersécurité des entreprises pose des problèmes d'ordre juridique, liés aux modalités de sécurisation juridique de leurs actifs immatériels (confidentialité, protection des secrets d'affaires) et à leurs obligations en termes de sécurisation des systèmes (obligations liées à la protection des données personnelles, réglementations propres à certains opérateurs) et d'assurances (assurances cyber).

Afin de répondre à ces défis, l'UFR SJEPEG a mis en place en 2017 un Master 2 Droit du numérique, Cyberveille, Cyberdéfense, Cybersécurité, destiné à former des juristes spécialisés en intelligence économique, cyberdéfense et cybersécurité. L'une des particularités du M2 est de comprendre, au-delà des enseignements juridiques de spécialisation, des enseignements thématiques et techniques. Ces enseignements portent sur l'intelligence économique, la sécurité et le renseignement. Ils comportent également une formation de base aux problématiques cybernétiques telles que la connaissance des réseaux et des systèmes et sur la cryptologie, ainsi que des projets tuteurés. Une partie importante de la scolarité est dévolue à l'étude de cas et aux mises en pratiques (au travers notamment d'exercices pratiques, incluant un exercice de gestion de crise).

Ce Master a rencontré un grand succès auprès des professionnels. Il bénéficie du soutien du Trinôme académique. Surtout, le Master 2 a reçu en février 2019 le label « SecNumEdu » de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). Le Master est la première formation juridique en France à recevoir ce label des formations initiales en cybersécurité de l'enseignement supérieur, jusqu'à présent attribué à des formations d'ingénieurs ou en informatique.

De nombreux étudiants et professionnels, exerçant notamment dans le domaine de la sécurité des entreprises, désireux de suivre une formation dans ce domaine ont exprimé le souhait de pouvoir suivre l'enseignement du Master 2. Cependant, la scolarité et le programme du Master ne sont pas adaptés à ce public : le Master 2 s'inscrit à la suite d'un Master 1 sélectif en droit du numérique, et le nombre de places ouvert à des profils extérieurs est très limité (2 à 3 maximum par an) ; par ailleurs, le déroulement de la scolarité n'est pas compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle à plein temps ; enfin, les enseignements du Master dépassent le strict cadre de la protection des entreprises.

Des discussions avec le bureau « intelligence économique » de la Gendarmerie Nationale (qui intervient dans le cadre du Master 2) ont également mis en évidence l'intérêt que présenterait une formation plus courte, centrée sur la protection des entreprises, pour les personnels des forces de sécurité (Police, Gendarmerie) spécialisés ou en recherche de spécialisation dans ce domaine.

De ces discussions sont nées l'idée d'un DU « Intelligence économique et cybersécurité », qui pourrait satisfaire à la demande en formation dans ce domaine. La présence de ce DU permettrait de créer une véritable synergie avec le Master cyberveille, cyberdéfense, cybersécurité, et de renforcer le lien entre l'Université et le monde professionnel.

Ce DU répond à un véritable besoin, identifié sur l'ensemble du territoire, notamment confirmé par le plan annoncé par le Président de la République.

1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

Comme indiqué, l'objectif de ce diplôme est de former des professionnels ou futurs professionnels à la réglementation et aux bonnes pratiques en matière de protection des actifs des entreprises et de cybersécurité.

A l'issue de l'année de formation, les stagiaires seront capables :

- D'appréhender de manière complète le patrimoine immatériel de l'entreprise.
- De maîtriser les techniques, notamment juridiques (contrat, propriété intellectuelle, confidentialité) permettant de le protéger.
- De maîtriser les pratiques et normes en matière de protection des systèmes d'information.
- De mettre en place les mécanismes de gestion de crise en cas d'incident au sein de l'entreprise.
- De déterminer, en lien avec les conseils juridiques, les procédures judiciaires à appliquer.
- De déterminer le choix d'une assurance cyber et de maîtriser la gestion des incidents au regard des polices souscrites.
- Et de dialoguer efficacement avec les responsables des systèmes d'information sur les questions de sécurité informatique.

1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009_Introduction_et_table_de_correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew

Ce DU, également ouvert aux personnes n'ayant pas de formation juridique, est conçu comme un DU de spécialisation, permettant à des étudiants et à des professionnels d'acquérir un complément de formation indispensable à leurs fonctions ou à leurs projets. Il est destiné :

- Aux étudiants désireux d'obtenir une formation dans ce domaine
- Aux professionnels du droit
- Aux responsables et administrateurs d'entreprises, notamment de haute technologie
- Aux personnes exerçant des activités de conseil aux entreprises
- Aux personnels des forces de sécurité
- Aux délégués à la protection des données

Les codes profession concernés sont :

- Dirigeants d'entreprises (Code Rome L6Z)
- Cadres administratifs (Code Rome L5790)
- Juristes (Code Rome L5Z91)
- Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance en informatique (Code Rome M2Z91)
- Professionnels du droit (Code Rome P3Z90)
- Cadres de la fonction publique (catégorie A et assimilés), Police, Gendarmerie, Douane (Code Rome P2Z90 et P2Z92)

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

• Composante responsable de la formation

- Nom de la composante : UFR des Sciences Juridiques, Economiques, Politiques et de Gestion
- Directeur : M. Christophe LANG
- Email : christophe.lang@univ-fcomte.fr
- Tél. : 03.81.66.60.40
- Fax :

• Composante(s) associée(s)

(
Pas de composante associée

• Etablissement(s) de formation partenaire(s)

Pas d'établissement partenaire

• Lieu(x) de déroulement de la formation

UFR SJPEG, 45 D avenue de l'Observatoire 25030 Besançon Cedex)

2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• Publics concernés :

- Aux étudiants titulaires d'un master 1 en droit.
- Aux professionnels du droit.
- Aux responsables et administrateurs d'entreprises, notamment de haute technologie.
- Aux personnes exerçant des activités de conseil aux entreprises.
- Aux personnels des forces de sécurité.

• Durée de la formation pour l'étudiant :

- Nombre d'heures, nombre de jours, période

La durée de la formation pour l'étudiant est de 92 heures.

Les cours auront lieu un à deux soirs par semaine (en visioconférence), et le vendredi après-midi ou le samedi matin en présentiel, sur 10 à 15 semaines.

• Condition d'accès à la formation :

Les prérequis sont : une formation juridique de base ou acquis professionnels dans le domaine du droit ou de la sécurité.

L'admission a lieu sur dossier de candidature.

• Modalités pédagogiques :

Les cours et séminaires ont lieu en présentiel et, pour certains d'entre eux, en visio-conférences

• Outils pédagogiques :

- Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels

La scolarité se déroulera sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés et, pour certaines interventions, de travaux pratiques.

• Partenariat avec les milieux professionnels :

- La formation pourra bénéficier d'un partenariat signé avec l'administration des douanes (UFR SJEPEG).
- Deux partenariats sont en cours avec la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale (UFR SJEPEG), qui collaborent déjà à l'enseignement dans le cadre du Master droit du numérique, parcours cyberveille, cyberdéfense, cybersécurité.

Ces partenariats permettront d'une part, d'accueillir des personnels de ces administrations en recherche d'une spécialisation ou d'un complément de spécialisation et, d'autre part, de bénéficier de

l'expertise de spécialistes au sein de ces administrations. Certains d'entre eux interviennent déjà au sein du Master droit du numérique, parcours cyberveille, cyberdéfense, cybersécurité.

Les conférences assurées dans le cadre des partenariats seront assurées gratuitement.

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation**

Le contrôle des connaissances s'effectuera, pour certains cours, en contrôle continu, et pour d'autres (principalement les cours enseignements juridiques), au travers d'examens finaux, en principe écrits.

Les coefficients sont calculés comme suit :

Module juridique :

Cadre juridique général = 2
Obligations de sécurisation = 1
Contrats = 1
Assurance cyber = 1
Procédures = 2

Module technique :

Cadre technique général = 2
Attaques et risques cyber = 1
Pratique des normes = 1
Intelligence économique = 2
Gestion de crise = 1

Les notes d'un même module se compensent, mais les notes ne se compensent pas entre modules. La moyenne doit être obtenue à chaque module.

• **Jury de délivrance du diplôme :**

Le jury sera composé d'enseignants chercheurs de l'UFR SJEPEG assurant les cours

- Programme détaillé à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation					Volume horaire par enseignement en Équivalent ID	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)	Volume horaire total pour l'inscrit				
Cadre juridique général	01/02	Nom : Pascal Kamina Qualité : PR/MCF Etablissement : UFC UFR SJEPEG	15				15	22.5		Connaissance du cadre juridique de la cyber sécurité des entreprises ; droit des réseaux, cybercriminalité	Examen écrit final
Cadre technique général	27	Nom : Christophe LANG Qualité : MCF Etablissement : UFC UFR SJEPEG	15				15	22.5		Connaissance des bases en réseaux, systèmes et en cryptologie	Contrôle continu
Attaques et risques cyber	27	Nom : Pascal Chatonnay Qualité : MCF Etablissement : UFC IUT Belfort/Montbéliard			9		9	9		Connaissance de l'histoire et de l'environnement des attaques cyber	Contrôle continu
Obligations de sécurisation	01/02	Nom : Pascal Kamina Qualité : PR Etablissement : UFC UFR SJEPEG	6				6	9		Connaissances des obligations de sécurisation issues du droit commun, de la réglementation des données personnelles et de réglementations spécifiques (OIV, OSE...)	Examen écrit final

Pratique des normes	06	Nom : En cours de recrutement Qualité : Etablissement :	6	6	6	6	Examen écrit terminal	Connaissance des normes de sécurisation et de leur modalités de mise en œuvre
Contrats	01	Nom : Delphine Martin Qualité : MCF Etablissement : UFC, UFR STGI	6	6	9	9	Examen écrit final	Maîtrise des techniques contractuelles liées à la confidentialité et à la protection des informations
Assurance cyber	01	Nom : Tanguy Lefebvre Qualité : Courtier en assurances Etablissement : Gras Savoye	5	5	7.5	7.5	Examen écrit final	Connaissance de la pratique et assurances et des risques cyber
Intelligence économique	01/27	Nom : Alain Sévilla Qualité : Expert cybersécurité. Réserve gendarmerie nationale / autre en cours de recrutement Etablissement : Sté Heptagone	9	9	13.5	13.5	Contrôle continu	Connaissance et maîtrise des techniques de renseignement et de veille applicables au sein des entreprises
Procédures	01/02	Nom : Coralie Mayeur-Carpentier et 2 autres intervenants en cours de recrutement Qualité : MCF Etablissement : UFC UFR SJEPPG	9	9	13.5	13.5	Examen écrit final	Connaissance des procédures juridiques à mettre en œuvre en cas d'attaque ou de perte d'information

Gestion de crise	06	Nom : Bruno Migeot Qualité : Conseil en sécurité d'entreprises Etablissement : Secteur privé	4	8	12	12	12	Maitrise les principe de la mise en place et du fonctionnement d'une cellule de gestion de crise	Notation sur exercice de gestion de crise
Total			65	19	8	92	124.5		

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : KAMINA Prénom : Pascal Qualité : PR	UFC UFR SJEPEG	SJEPEG	11.5 +9
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique :			
Nom : MARTIN Prénom : Delphine Qualité : MCF	UFR STGI	SJEPEG	11+9
Nom : MAYEUR-CARPENTIER Prénom : Coralie Qualité : MCF	UFR SJEPEG	SJEPEG	4.5
Nom : LANG Prénom : Christophe Qualité : MCF	LIFC/UFR SJEPEG	SJEPEG	22.5
Nom : CHATONNAY Prénom : Pascal Qualité : MCF	IUT BM	SJEPEG	9
Nom : En cours de recrutement Prénom : Qualité :	UFR SJEPEG	SJEPEG	4.5
Nom : En cours de recrutement Prénom : Qualité :	UFR SJEPEG	SJEPEG	4.5
TOTAL			85.5

- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : LEFEBVRE Prénom : Tanguy Qualité : Courtier en assurances	Secteur privé	SJEPEG	7.5
Nom : MIGEOT Prénom : Bruno Qualité : Conseil en sécurité	Secteur privé	SJEPEG	12
Nom : SEVILLA Prénom : Alain Qualité : Conseil en sécurité	Secteur privé	SJEPEG	4.5
Nom : En cours de recrutement Prénom : Qualité :	Secteur privé	SJEPEG	9
Nom : En cours de recrutement Prénom : Qualité :	Secteur privé	SJEPEG	6
TOTAL			39

3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	11 179.05 €
Secrétariat	€
Fonctionnement général	€
Déplacements des enseignants	€
Hébergement des enseignants	€
Matériel pédagogique	€
Amortissements matériels	€
Documentation étudiants	€
Publicité	€
Réception	€
Fournitures diverses	€
Autres	€
Dépenses hors charges	11 179.05€
Charges UFR ou IUT	1746.73€
Charges UFC 4%	698.69€
Charges Formation continue et Alternance 22%	3842.80€
Coût complet de la formation	17 467.27€
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
Reste à financer	17 467.27€

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

Nombre d'inscrits à la formation	10
----------------------------------	----

En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré

Reste à financer, par individu	1746.73€
--------------------------------	----------

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription	1748€
	19€/h

A titre informatif : taux horaire/inscrits

Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

(*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

- 1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

- Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) :





Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) :

- Montants des frais par inscrit :**

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>1748</u> euros (compléter)	<u>1918</u> euros (compléter)

3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	KAMINA Pascal	20/03/2021		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	LOPEZ Christine	12/03/2021		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	GILLON Pascal	12/03/2021		

3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / / / / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : LANG Christophe 	Date : 12/03/2021 Signature et cachet :  

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

TYPE DE DIPLOME

(cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
 AUTRE TYPE DE DIPLOME (PRÉCISER) : _____

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ): _____

 DEVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE TECHNOLOGIE DE SANTE : POURQUOI, QUAND ET COMMENT
 REALISER LES ETUDES CLINIQUES _____

PARCOURS PEDAGOGIQUE

 La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non

Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS... : _____

MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

(cocher la case correspondante)

- Présentiel
 Distanciel
 Hybride

REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE

(cocher la case correspondante)

Formation initiale	Formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : Dr Pazart Lionel
- Statut : Professeur Associé, Praticien Hospitalier
- Coordonnées professionnelles : Inserm CIC1431, Hôpital St Jacques, 2 place St Jacques, 25000 Besançon
 - Téléphone : 0381218622
 - Mail : lionel.pazart@univ-fcomte.fr

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : UFR SANTE

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION : 2021-2022

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : Bac +4
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : Bac +4

NOMBRE D'ANNEE UNIVERSITAIRE : Une année

CODE ET SPECIALITE DE LA DISCIPLINE DE REFERENCE ET DU SECTEUR DISCIPLINAIRE DE LA FORMATION (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
33	Plurisciences	70	Plurisciences

1. OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est de donner les bases de compréhension des méthodes d'évaluation clinique des technologies de santé (dispositifs médical, biomatériaux, e-santé, DMDIV etc...) tout au long de leur cycle de développement et de vie (de la preuve de concept au suivi clinique après commercialisation, en passant par le marquage CE et les demandes de remboursements)

1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

- *Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation,*
- *Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis),*
- *Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).*

La nouvelle directive Européenne (applicable en 2020) va exiger pour les Dispositifs Médicaux (DM) des évaluations cliniques de plus en plus rigoureuses.

Or les méthodologies d'évaluation clinique connues (notamment dans l'évaluation du médicament ne sont pas toutes applicable aux DM).

Cette formation a pour ambition, pour les professionnels ou futurs professionnels amenés à faire de l'évaluation clinique du DM d'apprendre des bases méthodologiques spécifiques permettant de mieux appréhender les études cliniques portant sur un DM.

1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- *Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »),*
- *Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires).*

Les compétences acquises au terme de la formation sont les suivantes :

- Connaître les bases générales du cycle de vie d'un DM,
- Connaître les méthodologies spécifiques à l'évaluation clinique du M en pré marquage CE ou en marquage CE,
- Savoir les bases des études d'usages,
- Comprendre l'importance de la matério-économie,
- Connaître les principes des études post-commercialisation,
- Comprendre l'importance de la matério-épidémiologie.

1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :

- Ingénieur biomédical / Ingénieure biomédicale en industrie
- Pharmacien / Pharmacienne de recherche scientifique, industrie
- Biostatisticien / Biostatisticienne
- Chargé / Chargée de recherche en industrie de santé
- Médecin de la recherche scientifique, industrie
- Médecin ou Pharmacien conseil d'une autorité de santé
- Praticien de Santé Publique

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFqg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009_Introduction_et_table_de_correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew

Codes ROME :

H1206
K2402
K1403
K1402

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

• Composante responsable de la formation

- Nom de la composante : **UFR Sciences de la Santé, Besançon**
- Adresse : 19 rue Ambroise Paré 25030 Besançon
- Directeur : Pr Thierry MOULIN
- Email : direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr
- Tél. : 0381665630
- Fax :

• Composante(s) associée(s) : pas de composante associée

• Etablissement(s) de formation partenaire(s)

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

- **Nom de l'établissement : UFR de Médecine de Montpellier-Nîmes**
- Code UAI de l'établissement mère :
- Adresse : 2 rue Ecole de Médecine 34060 Montpellier Cedex 2
- Directeur : Pr Michel MONDAIN
Email :
Tél. : 04 34 43 35 00
- Responsable pédagogique : FABBRO PERAY Pascale MCU-PH, Chef de Service
Email : pascalle.fabbro@chu-nimes.fr
Tél. : 04-66-68-34-46
- Nature du partenariat : co-coordination du DIU

- **Nom de l'établissement : UFR de Médecine de Lille**
- Code UAI de l'établissement mère :
- Adresse : 2 rue Avinée 59120 Loos
- Directeur : Pr Dominique LACROIX
Email :
Tél. :
- Responsable pédagogique : PELAYO Sylvia
Email : sylvia.pelayo@univ-lille.fr
Tél. : +33 (0) 320 444 883 / +33 (0) 661 422 097
- Nature du partenariat : co-coordination du DIU

• **Lieu(x) de déroulement de la formation**

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

La formation se déroulera, une année sur trois sur un site, comme nommé ci-dessous :

- 2021-2022 : Besançon
- 2022-2023 : Lille
- 2023-2024 : Montpellier

2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Il est convenu entre les 3 Universités partenaires que la gestion complète du DIU (de l'inscription de l'utilisateur à la rémunération de l'intervenant) se fera alternativement. L'année N étant l'année universitaire 2021-2022 :

- Année N : Besançon
- Année N+1 : Lille
- Année N+2 : Montpellier
- Année N+3 : Besançon
- ...

• **Publics concernés :**

- Formation initiale
 - > Les internes en études de Santé (médecine, pharmacie, odontologie)
 - > Les élèves ingénieurs, les étudiants en ingénierie de santé
- Formation continue
 - > Les industriels qui fabriquent des dispositifs médicaux (responsable affaires réglementaires, équipe R&D), évaluateurs des organismes notifiés ou des autorités compétentes, les consultants, les pharmaciens responsables des achats en milieu hospitalier, les médecins ou pharmaciens de l'industrie, etc...

• **Durée de la formation pour l'étudiant :**

- *Nombre d'heures, nombre de jours, période*

- > 45,5h de CM sur 7j d'enseignement à raison d'un jour par mois.
- > Période : novembre à juin
- > Rédaction d'un mémoire : 30-45h de travail personnel (équivalent 1 semaine de travail)

• **Condition d'accès à la formation :**

- *Prérequis (préciser en particulier les acquis professionnels requis)*
- *Dossier de candidature : préciser s'il en existe un et éventuellement le joindre*

Pré-requis :

- Formation initiale
 - > Les internes en études de Santé (médecine, pharmacie, odontologie)
 - > Les élèves ingénieurs, les étudiants en ingénierie de santé
- Formation continue
 - > Les industriels qui fabriquent des dispositifs médicaux (responsable affaires réglementaires, équipe R&D), évaluateurs des organismes notifiés ou des autorités compétentes, les consultants, les pharmaciens responsables des achats en milieu hospitalier, les médecins ou pharmaciens de l'industrie, etc...

Condition d'inscription : Envoyer CV et Lettre de motivation à soumettre au RP pour autorisation.

• **Modalités pédagogiques :**

- *(Présentiel, FOAD ...)*

- > L'enseignement se fait sur une année universitaire de novembre à juin.
- > La présence aux enseignements est obligatoire.
- > L'enseignement est dispensé sous forme de sessions d'une journée par mois :
 - En présentiel pour 2 sessions
 - La première à l'ouverture de l'enseignement en novembre
 - La deuxième dédiée à la préparation du mémoire en mars
 - Par visioconférence
 - En décembre puis le dernier vendredi de chaque mois

• **Outils pédagogiques :**

- Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels

- > Cours magistraux, y compris modules optionnels d'e-learning,
- > Séminaires avec anciens étudiants et intervenants extérieurs, y compris webinar,
- > Mémoire (objectifs : évaluation : remise d'un mémoire écrit et soutenance devant le groupe sauf mémoire annoncé comme confidentiel),
- > Examen écrit.

• **Partenariat avec les milieux professionnels :**

- Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises

A l'étude pour des accords avec Master affaires réglementaires et avec syndicat entreprises.
Actuellement, participation d'intervenants industriels du secteur d'activité.

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation**

- Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...

La validation du DIU repose sur :

- Un examen écrit de 3h en juin,
- La remise d'un mémoire mi-juin et la soutenance orale 1 semaine après.

• **Jury de délivrance du diplôme :**

- *Composition non nominative : qualité des membres du jury*

(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

Coordinateurs du DIU :

- 1 de Université de Franche-Comté (UFR de Santé),
- 1 de Université de Lille (Composante Ingénierie de la Santé),
- 2 de Université de Montpellier-Nîmes (Faculté de Médecine).

- Programme détaillé à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant responsable du module, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)				
Définition et particularités des DM	81	Lionel Pazart, PH-Prof ass. Univ Franche-Comté	3,5				5,25			Ecrit
Nouveau règlement européen sur le DM (UE - 2017/745)	4604	Thierry Chevallier, PH Chargé enseign, Univ Montpellier-Nîmes	3,5				5,25			Ecrit
Bases Générales de la Recherche Clinique : du protocole à la loi Jardé	4604	Thierry Chevallier, PH Univ Montpellier-Nîmes	3,5				5,25			Ecrit
Bases Méthodologiques Générales en Recherche Clinique	4601	Pascale Fabbro, MCU-PH, Univ Montpellier-Nîmes	7				10,5			Ecrit
Spécificités de l'Evaluation des DMs (1)	81	Lionel Pazart, PH-Prof ass. Univ Franche-Comté	7				10,5			Ecrit
Spécificités de l'Evaluation des DMs (2)	16	Sylvia Pelayo, Prof Ass, Univ Lille	3,5				5,25			Ecrit
Les études D'usage	16	Sylvia Pelayo, Prof Ass, Univ Lille	3,5				5,25			Ecrit
Les recherches In Silico : application aux DMs	16	Sylvia Pelayo, Prof Ass, Univ Lille	3,5				5,25			Ecrit
Les études Post market et la matériepidemiologie	4604	Thierry Chevallier, PH, Univ Montpellier-Nîmes	3,5				5,25			Ecrit
La matérieconomie	4604	Thierry Chevallier, PH, Univ Montpellier-Nîmes	3,5				5,25			Ecrit

Les sources de financement d'un projet de recherche et Comment répondre à un Appel d'offre	81	Lionel Pazart, PH-Prof ass. Univ Franche-Comté	3,5				5,25			Ecrit
Mise en œuvre- mémoire						30				Ecrit/Soutenance
			45,5				68,25			

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	h ETD prévisionnel 2021-22
CHEVALLIER Thierry PH	CHU Nîmes	UFR tournant selon année	6
DERVEAUX Benoît MCU PH	Université Lille	Université Lille	3
FABBRO PERAY Pascale MCU-PH	UFR Med Montpellier/CHU Nîmes	UFR Med Montpellier	2,25
FAILLIE Jean Luc PHU	UFR Med Montpellier/CHU Montpellier	UFR Med Montpellier	2,25
MOREAU-GAUDRY Alexandre PU-PH	UGA Grenoble	UGA Grenoble	1,5
PAZART Lionel Prof ass-PH	UFR Santé Besançon	UFR Santé Besançon	5,25
PELAYO Sylvia Prof ass	Université Lille	Université Lille	2,25
TOTAL			22,5

- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	h ETD prévisionnel 2021-22
BARBOT Frédéric Médecin PH	CIC Hop Garches, APHP	UFR tournant selon année	1,5
BARDIE Yannick DIRIGEANT	SOCIETE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT CLINIQUE	UFR tournant selon année	3
BAYON Yves entrepreneur	Medtronics, LYON	UFR tournant selon année	1,5
BEAUMONT Marine, Ingénieur	CIC, CHU NANCY	UFR tournant selon année	0,75
BONOIU Adela, CHIEF SCIENTIFIC OFFICER	CATENA BIOLOGICS	UFR tournant selon année	1,5
BOULOUIS Grégoire	CIC-IT Inserm 1415, CHRU Tours	UFR tournant selon année	0,75
CHKAIR Sihame, Ingénieur	CHU Nîmes	UFR tournant selon année	2,25
CLOGENSON Hélène	CIC-IT Inserm 1415, CHRU Tours	UFR tournant selon année	0,75

de Lucas Alban Entrepreneur	Société Archeon	UFR tournant selon année	1,5
DEJONCKHEERE Julien DR	CIC CHU LILLE	UFR tournant selon année	1,5
DIEBOLD Vincent DIRECTEUR	F-CRIN	F-CRIN?	1,5
DURAND Marlène PH	CHU BORDEAUX	UFR tournant selon année	1,5
FABIANO Jérôme	EITH Health	UFR tournant selon année	1,5
FERREIRA HUGO ALEXANDRE	PHYSICS DEPARTMENT FACULTY OF SCIENCE Lisboa, PORTUGAL	UFR tournant selon année	2,25
GERIS LIESBET	VPHi, BELGIQUE	UFR tournant selon année	3
GRUIONO Gabriel Director of cardiovascular ip dev et research	INDIANA UNIVERSITY	UFR tournant selon année	1,5
LEKKA, EIRINI LAB OF MEDICAL INFORMATICS	UNIVERSITY OF GREECE	UFR tournant selon année	1,5
LIHOREAU Thomas INGENIEUR CIC INSERM	CIC CHU BESANCON	UFR tournant selon année	1,5
MICHON Amélie CORRESPONDANTE	ECRIN EUROPE	UFR tournant selon année	1,5
PEREZ Sara	EUPATI fellow	UFR tournant selon année	1,5
PICOT Marie-Christine PH	CHU Montpellier	UFR tournant selon année	3
SCHIRO JESSICA Ingénieur ergonomie	CIC CHU LILLE	UFR tournant selon année	1,5
SCHWARTZ Christel ERGONOME	CIC CHU GRENOBLE	UFR tournant selon année	1,5
SMAGGHE Delphine PROJECT MANAGER AFF EUROPEENNES	INSERM TRANSFERT	INSERM TRANSFERT?	2,25
THEZENAS Simon Msc	Nîmes	UFR tournant selon année	3
VIDAL Chrystelle Biostatisticienne / Méthodologiste	CIC CHU BESANCON	UFR tournant selon année	2,25
TOTAL			45,75

3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	5049,48 €
Secrétariat	0 €
Fonctionnement général	400 €
Déplacements des enseignants	780 €
Hébergement des enseignants	420 €
Matériel pédagogique	500 €
Amortissements matériels	0 €
Documentation étudiants	0 €
Publicité	0 €
Réception	0 €
Fournitures diverses	0 €
Autres	0 €
Dépenses hors charges	7149,48 €
Charges UFR ou IUT	2457,63 €
Charges UFC 4%	446,84 €
Charges Formation continue et Alternance 22%	1117,11 €
Coût complet de la formation	11171,06 €
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	0 €
Reste à financer	11171,06 €

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

Nombre d'inscrits à la formation	11
---	-----------

En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré

Reste à financer, par individu	1015,55 €
---------------------------------------	------------------

Frais pédagogiques par inscrit en tant que stagiaire en formation continue financé, hors frais d'inscription	1000 €
A titre informatif : taux horaire/inscrits	22 €/h
Frais pédagogiques par inscrit en tant que stagiaire en formation continue non financé, hors frais d'inscription	500 €
A titre informatif : taux horaire/inscrits	11 €/h
Frais pédagogiques par inscrit en formation initiale, hors frais d'inscription	360 €
A titre informatif : taux horaire/inscrits	8 €/h

¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

(*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €

4 - additionner les deux montants calculés

3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

- Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 11

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 33

- Montants des frais par inscrit en tant que stagiaire en formation continue financé :**

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>1000,00</u> euros (compléter)	<u>1170,00</u> euros (compléter)

- Montants des frais par inscrit en tant que stagiaire en formation continue non financé :**

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁴ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>500,00</u> euros (compléter)	<u>670,00</u> euros (compléter)

- Montants des frais par inscrit en formation initiale :**

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ⁵ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁶ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>360,00</u> euros (compléter)	<u>530,00</u> euros (compléter)

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.






³ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁴ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.


⁵ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁶ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Lionel Pazart	/ 18/03/2021 /		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	/ 31 / 03 / 2021 /		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	/ 30 / 03 / 2021 /		

3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / 29 / 03 / 2021 / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Date : / 31 / 03 / 2021 / Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR Sante Professeur T. MOULIN

Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

TYPE DE DIPLOME

(cocher la case correspondante)

 DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU) DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU) AUTRE TYPE DE DIPLOME (PRÉCISER) : _____
INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ): _____

 _____ DU PEDAGOGIE EN SCIENCES DE LA SANTE _____

PARCOURS PEDAGOGIQUE

 La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non

Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS : _____

MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

(cocher la case correspondante)

 Présentiel Distanciel Hybride
REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE

(cocher la case correspondante)

Formation initiale	Formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leurs études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : PRATI Clément
- Statut : PU PH Rhumatologie – Directeur du Département de Pédagogie
- Coordonnées professionnelles
 - Téléphone : 03 81 66 82 41
 - Mail : cprati@chu-besancon.fr

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : UFR Santé

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION : Janvier 2022

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : +3
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : +3

NOMBRE D'ANNEE UNIVERSITAIRE : Une année

CODE ET SPECIALITE DE LA DISCIPLINE DE REFERENCE ET DU SECTEUR DISCIPLINAIRE DE LA FORMATION (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
11		07	

1. OBJECTIF DE LA FORMATION

Le développement des compétences en matière de pédagogie, appliqué au domaine de la santé, répond à une nécessité de former les professionnels de santé en charge d'enseignement (formation initiale et/ou formation continue), aux méthodes pédagogiques adaptées aux pratiques de santé.

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de concevoir et évaluer des programmes de formation initiale et continue en santé, adaptés à différents publics, en utilisant une démarche et des stratégies pédagogiques adaptées aux compétences visées.

1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

- *Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation,*

Les textes officiels relatifs aux formations en santé (référentiels de compétences des personnels paramédicaux, réforme des études médicales, pharmaceutiques et odontologie) préconisent des méthodes actives utilisant des techniques pédagogiques interactives dont la simulation en santé.

- *Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis),*

Le DU est ouvert à tous les futurs formateurs ou formateurs dans le domaine de la santé (Médecine, Pharmacie, IFSI, Kinésithérapie, Orthophonie, Maïeutique). Toutes les personnes diplômées dans leur composante ou bac+3 validé en Santé ayant comme projet d'enseigner, ou d'encadrer des étudiants en stage.

- *Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).*

Il n'existe pas actuellement de DU de pédagogie dans la région Bourgogne Franche Comté. Les enseignants de l'UFR éprouvent chaque année des difficultés à se former dans le cadre d'un DIU étant donné les places limitées dans les DIU les plus proches géographiquement (Paris, Strasbourg, Lyon)

1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- *Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »),*

Le stagiaire aura acquis un premier niveau de connaissances et de méthodologie pratique nécessaire pour être capable de :

1. S'appuyer sur les principes actuels de la pédagogie des sciences de la santé, des sciences de l'éducation pour élaborer une stratégie d'enseignement adaptée aux compétences visées pour un public cible

2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• Publics concernés :

Enseignants ou futurs enseignants diplômés dans leur composante ou ou bac+3 validé en Santé : Médecine, Pharmacie, IFSI, Kinésithérapie, Orthophonie, Maïeutique

• Durée de la formation pour l'étudiant :

- *Nombre d'heures, nombre de jours, période*

Le DU se déroulera de janvier à juin :

- Les cours théoriques se dérouleront en distanciel (30h)
- Les cours pratiques se dérouleront à l'UFR Santé de Besançon : 2 journées de 10 h (20h)
- Le temps de l'écriture du mémoire n'est pas compté

• Condition d'accès à la formation :

- *Prérequis (préciser en particulier les acquis professionnels requis)*

Le parcours professionnel du candidat devra être celui d'une de ces composantes : Médecine, Pharmacie, IFSI, Kinésithérapie, Orthophonie, Maïeutique.

- *Dossier de candidature : préciser s'il en existe un et éventuellement le joindre*

Le candidat devra fournir une lettre de motivation, dans laquelle il exposera ses projets d'encadrement ou d'enseignement d'étudiants ainsi qu'un CV.

• Modalités pédagogiques :

- *(Présentiel, FOAD ...)*

Le DU se déroulera de janvier à juin :

- Les cours théoriques se dérouleront en distanciel (30h)

Les étudiants auront 4 h de travail par semaine pendant 10 semaines à partir de janvier.

Ce temps comprendra le temps des cours théoriques qui seront réalisés visioconférence en direct et un temps d'évaluation par QCM. Les cours par visio seront enregistrés et disponibles par les étudiants ainsi que la présentation power point. Ils auront 2 semaines après le cours en visioconférence pour répondre au QCM.

- Les cours pratiques se dérouleront à l'UFR Santé de Besançon : 2 journées de 10 h

. Une journée sera consacrée à la simulation avec ateliers pratiques au centre de simulation de l'UFR,
. Une journée sera consacrée aux ECOS avec cours théoriques, et activité pratique en groupe.

Les étudiants devront être présents à ces deux journées qui se suivront. Deux groupes seront constitués, un commencera par la simulation puis les ECOS, le deuxième groupe aura le parcours inverse afin d'optimiser l'interactivité et les activités pratiques

• Outils pédagogiques :

- *Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels*

Le DU se déroulera de janvier à juin :

- Les cours théoriques se dérouleront en distanciel (30h)

Les étudiants auront 4 h de travail par semaine pendant 10 semaines à partir de janvier (soit 10 cours)

Ce temps comprendra le temps des cours théoriques qui seront réalisés visioconférence en direct et un temps d'évaluation par QCM. Les cours par visio seront enregistrés et disponibles pour les étudiants ainsi que la présentation power point. Ils auront 2 semaines après le cours en visioconférence pour répondre au QCM.

Intitulés des cours théoriques :

- . Introduction à la pédagogie
- . Communiquer avec les étudiants
- . Outils numériques en pédagogie
- . Enseignement à distance

- . Compréhension de situation et raisonnement clinique
- . Evaluation des enseignements
- . Encadrer les étudiants en stage
- . Préparer et animer un cours magistral, une séance de cas cliniques
- . Evaluer les apprentissages des étudiants
- . Elaborer un programme de formation

- Les cours pratiques se dérouleront à l'UFR Santé de Besançon : 2 journées de 10 h

- . Une journée sera consacrée à la simulation avec ateliers pratiques au centre de simulation de l'UFR
- . Une journée sera consacrée aux ECOS avec cours théoriques, et activité pratique en groupe.

Les étudiants devront être présents à ces deux journées qui se suivront. Deux groupes seront constitués, un commencera par la simulation puis les ECOS, le deuxième groupe aura le parcours inverse afin d'optimiser l'interactivité et les activités pratiques

• **Partenariat avec les milieux professionnels :**

- *Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises*

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation :**

- *Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...*

- Réalisation des QCM relatifs aux cours théoriques (10). Les QCM seront à réaliser dans les 2 semaines suivant le cours théorique. (5 points sur 20)
- Réalisation d'un mémoire à rendre pour juin sous forme numérique. Ce mémoire devra décrire la création d'une action pédagogique que l'étudiant imaginera dans la structure où il exerce ou dans une structure d'enseignement où il exercera (création d'un enseignement théorique, d'un atelier de simulation, d'un terrain de stage, d'un enseignement numérique). (15 points sur 20)

• **Jury de délivrance du diplôme :**

- *Composition non nominative : qualité des membres du jury*

(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

Le jury sera composé :

- . d'un président du jury, qui sera le responsable du DIU et directeur du Département de Pédagogie : Pr PRATI
- . d'un représentant obligatoire de chaque composante de l'UFR : Médecine, Pharmacie, IFSI, Kinésithérapie, Orthophonie, Maïeutique.

- Programme détaillé à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire par enseignement en Equivalent TD	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence	
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)					Volume horaire total pour l'inscrit
Introduction à la pédagogie en santé		Nom : Qualité : Etablissement :	3h				3h	4,5		Connaître l'évolution de la pédagogie en santé et ses différents courants	QCM
Communiquer avec les étudiants		Nom : Qualité : Etablissement :	3h				3h	4,5		Connaissance des outils de communication et de psychologie relatifs à la pédagogie	QCM
Outils numériques en pédagogie		Nom : Marc BRIOT Qualité : Etablissement : SUP Université FC	3h				3h	4,5		Connaître les outils innovants en pédagogie	QCM
Enseignement à distance		Nom : Eric CAVALLI Qualité : Etablissement : UFR Santé	3h				3h	4,5		Connaître les possibilités et les pièges de l'enseignement à distance	QCM
Compréhension de situation et raisonnement clinique		Nom : David FERREIRA Qualité : Etablissement : UFR Santé	3h				3h	4,5		Connaître les concepts de raisonnement afin de l'intégrer dans ses enseignements	QCM

Évaluation des enseignements	Bernard CERUTTI Université Genève	3h					3h	4,5		Savoir utiliser l'évaluation des enseignements pour améliorer les pratiques	QCM
Encadrer les étudiants en stage	Clément PRATI UFR Santé	3h					3h	4,5		Mettre en place des terrains de stage	QCM
Préparer et animer un cours magistral, une séance de cas cliniques	Philippe MORENO/Kevin BOUILLER UFR Santé	3h					3h	4,5		Connaître les différentes possibilités d'enseignements magistraux	QCM
Évaluer les apprentissages des étudiants	Nom : Qualité : Établissement :	3h					3h	4,5		Connaître les méthodes d'évaluation des étudiants	QCM
Élaborer un programme de formation	Nom : Bernard CERUTTI Qualité : Établissement : Université Genève	3h					3h	4,5		Connaître le pas à pas de la création d'une formation adaptée dans une structure d'enseignement	QCM
Apprentissage par la simulation							10h	7h			
Mettre en place des stations d'ECOS							10h	7h			
Total		30h					50h	59h			

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement
Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : PRATI Prénom : Clément Qualité : PU PH	UFR Santé Besançon		
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique :			
Nom : BOUILLER Prénom : Kévin Qualité : MCU	UFR Santé Besançon		
Nom : CAVALLI Prénom : Eric Qualité : MCU	UFR Santé Besançon		
Nom : MORENO Prénom : Philippe Qualité : MC	UFR Santé Besançon		
Nom : FERREIRA Prénom : David Qualité : PH	UFR Santé Besançon		
Nom : BRIOT Prénom : Marc Qualité : Ingénieur pédagogique	UFC-SUP		
Nom : CERUTTI Prénom : Bernard Qualité : Editeur associé de pédagogie médicale	Université de Genève		
TOTAL			59h

- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Prénom : Qualité :			
TOTAL			

3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

DEPENSES	
Enseignements (*)	6254 €
Secrétariat	0 €
Fonctionnement général	400 €
Déplacements des enseignants	0 €
Hébergement des enseignants	140 €
Matériel pédagogique	0 €
Amortissements matériels	0 €
Documentation étudiants	200 €
Publicité	0 €
Réception	500 €
Fournitures diverses	0 €
Autres	0 €
Dépenses hors charges	7494 €
Charges UFR ou IUT	2576,06 €
Charges UFC 4%	468,38 €
Charges Formation continue et Alternance 22%	1170,94 €
Coût complet de la formation	11709,38€
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	0
Reste à financer	11709,38€

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

Nombre d'inscrits à la formation

8

En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré

Reste à financer, par individu

1463,67 €

Frais pédagogiques par inscrit en tant que stagiaire en formation continue, hors frais d'inscription

1400 €

A titre informatif : taux horaire/inscrits

28 €/h

Frais pédagogiques par inscrit en formation initiale, hors frais d'inscription

950 €

A titre informatif : taux horaire/inscrits

19 €/h

Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

(*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €

4 - additionner les deux montants calculés

3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

- Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 8

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 20

- Montants des frais par inscrit en tant que stagiaire en formation continue :**

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>1400,00</u> euros (compléter)	<u>1570,00</u> euros (compléter)

• **Montants des frais par inscrit en formation initiale :**

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁴ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>950,00</u> euros (compléter)	<u>1120,00</u> euros (compléter)

3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Prati Clément	/ 22 / 03 / 2021 /		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	/ 25 / 03 / 2021 /		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	GILLON Pascal	/ 24 / 03 / 2021 /		

3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>29/03/2021</u> / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : <u>Thierry MOULIN</u>	Date : <u>30/03/2021</u> Signature et cachet : Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁴ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

TYPE DE DIPLOME

(cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
 AUTRE TYPE DE DIPLOME (PRÉCISER) : _____

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ):

DIPLOME UNIVERSITAIRE SÉCURITÉ ET DÉFENSE

PARCOURS PEDAGOGIQUE

 La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non

Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS... : _____

MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

(cocher la case correspondante)

- Présentiel
 Distanciel
 Hybride

REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE

(cocher la case correspondante)

Formation initiale	Formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : MAYEUR CARPENTIER Coralie
- Statut : Directrice de l'IPAG
- Coordonnées professionnelles
 - Téléphone : 03.81.66.61.45
 - Mail : coralie.carpentier@univ-fcomte.fr

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : UFR SJPEG - IPAG**DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION : Octobre 2021****NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE** (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : BAC +3
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : BAC +3

NOMBRE D'ANNEE UNIVERSITAIRE : 1**CODE ET SPECIALITE DE LA DISCIPLINE DE REFERENCE ET DU SECTEUR DISCIPLINAIRE DE LA FORMATION** (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
01	Droit sciences politiques	36	SCIENCES JURIDIQUES

1. OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est de proposer une préparation aux concours de la police, des douanes et de la gendarmerie en délivrant un diplôme à l'issue de leur inscription. La majorité des étudiants inscrits présentera un concours du ministère de l'intérieur ou du ministère de la défense. L'objectif est de renforcer notre proposition de préparation aux concours de catégorie dans le domaine de la sécurité et de la défense.

Le diplôme universitaire proposé pourrait être suivi de manière autonome mais le plus souvent, il sera proposé en lien avec la préparation aux concours proposée par l'IPAG.

Il poursuit ainsi l'objectif de notre ministère de la fonction publique en renforçant l'égalité des chances dans l'accès à la fonction publique, grâce à l'ouverture de ce diplôme, la préparation générale aux concours de l'IPAG sera complétée par une préparation aux concours des métiers de la sécurité et de la défense.

1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

- Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation,
- Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis),
- Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

Chaque année plusieurs étudiants demandent à l'IPAG une inscription dans l'objectif de préparer les concours spécifiques de la police et de la gendarmerie ou de de l'administration des douanes. Notre préparation n'est pas suffisante pour les accompagner véritablement dans cette préparation. Pourtant nous bénéficions de solides partenariats avec la gendarmerie et l'administration des douanes, de même avec les services de police.

En outre, plusieurs étudiants de nos masters en droit de l'action administrative, en droit du numérique, se préparent à ces concours et se voient dans l'obligation de s'inscrire dans une autre université pour bénéficier d'une préparation spécifique aux concours dans le domaine de la sécurité et de la défense.

L'Université de Franche-Comté pourra ainsi proposer une préparation aux concours en cohérence avec les masters qu'elle a développés. En effet, le master de droit du numérique, le master de droit de l'action administrative, de droit des politiques publiques et l'UEL Citoyenneté défense attirent tous de nombreux étudiants qui se destinent à faire partie des grands corps de l'Etat.

Le diplôme universitaire sécurité défense sera un élément de cette préparation aux concours en permettant ainsi l'ouverture d'une préparation à ces concours. Ainsi l'étudiant sera inscrit à l'IPAG, au DU et à l'UEL pour préparer de façon complète les concours d'officier de police, commissaire de police, officier de gendarmerie et inspecteur des douanes. Cet ensemble constituera la classe de préparation aux concours sécurité et défense ; elle pourra ainsi inscrire l'université de Franche-Comté comme comptant une classe talents du service public. (cf. annexes 1 et 2)

1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- *Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »),*
- *Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires).*

A l'issue de la formation, nos étudiants devront être capables d'identifier les rôles et missions des grands corps de l'Etat dans le domaine de la sécurité.

Ils auront acquis les méthodes et certaines connaissances indispensables pour présenter les concours d'officier de la police, de commissaire de police, d'officier de gendarmerie ou d'inspecteur ou de contrôleur des douanes.

Le diplôme universitaire est destiné à leur offrir le plus de chance d'obtenir les concours dans ces domaines et leur permettre d'intégrer les services des administrations de la sécurité et de la défense.

1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

<https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009-Introduction-et-table-de-correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew>

Commissaire de police ; inspecteur de police ; Inspecteur des douanes ; contrôleur des douanes ; Officier de gendarmerie :

Commissaire de police K1704 – Officier de gendarmerie K1704 - Inspecteur des douanes K1505.

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

• Composante responsable de la formation

- Nom de la composante : UFR SJEFG
- Directeur : Christophe LANG
- Email : christophe.lang@univ-fcomte.fr
- Tél. : 03.81.66.67.73
- Fax :

• Composante(s) associée(s)

(À décliner pour toutes les composantes associées)

- Nom de la composante : IPAG
- Directeur : MAYEUR CARPENTIER Coralie
- Email : coralie.carpentier@univ-fcomte.fr
- Tél. : 03.81.66.61.45
- Fax :

• Etablissement(s) de formation partenaire(s)

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

- Nom de l'établissement :
- Code UAI de l'établissement mère :
- Adresse :
- Directeur :
- Email :
- Tél. :

- Fax :
- Responsable pédagogique :
- Email :
- Tél. :
- Fax :
- Nature du partenariat :

• **Lieu(x) de déroulement de la formation**

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

Dans les locaux de l'UFR SJEPEG, à l'IPAG.

2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• **Publics concernés** : Etudiants, demandeurs d'emplois, candidats aux concours dans le cadre d'une reconversion professionnelle désirant passer un concours externe de la police, gendarmerie ou douanes.
Etudiants bénéficiaires des bourses pour la diversité dans le cadre de la préparation talents du service public.

• **Durée de la formation pour l'étudiant :**

- *Nombre d'heures, nombre de jours, période*

96 heures de cours réparties d'octobre à janvier.

• **Condition d'accès à la formation :**

- *Prérequis (préciser en particulier les acquis professionnels requis)*
- *Dossier de candidature : préciser s'il en existe un et éventuellement le joindre*

Minimum bac + 3 prioritairement en droit ou sciences politiques ou AES.

Toutes les licences, selon le parcours des candidats ; notamment les étudiants ingénieurs ou scientifiques qui envisagent de passer le concours d'officier scientifique de la gendarmerie :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/pjgn/pjgn/recrutement-et-stages/concours-og-titres-ou-nouveau-og-scientifique-inscrivez-vous>.

Dossier de candidature : Il en existe un papier qui est joint au dossier (cf. annexe 3).

• **Modalités pédagogiques :**

- *(Présentiel, FOAD ...)*

Les cours sont dispensés en présentiel, sauf à titre exceptionnel en cas de pandémie, tous les cours seront maintenus, à distance.

• **Outils pédagogiques :**

- *Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels*

La formation repose sur des cours magistraux et des cours pratiques et mises en situation.

En outre, la préparation aux concours suppose un entraînement à l'écrit et à l'oral. Le diplôme universitaire propose une partie de ces entraînements.

• **Partenariat avec les milieux professionnels :**

- *Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises*

L'UFR SJEPEG dont l'IPAG est une composante, s'est dotée de plusieurs conventions de partenariat ; certaines d'entre elles consolident la préparation proposée : avec les douanes, avec la gendarmerie, avec la police et avec l'IHEDN.

Sur le fondement de ces conventions, les agents se sont engagés à dispenser les cours pratiques dans notre formation, notamment en proposant des exercices et mises en situation ; de plus, les jurys d'entraînement à la préparation aux oraux seront toujours composés d'au moins un agent en poste ou ayant été en poste dans ces administrations.

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation**

- *Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...*

Les entraînements à l'écrit et à l'oral donneront lieu à l'obtention d'une note.

Les différentes matières seront également évaluées sous la forme d'une épreuve du concours choisi :

- Une note de synthèse dans les conditions du concours
- Une évaluation dans le cadre des mises en situation, destinée à apprécier le savoir-être des candidats
- Une épreuve orale dans le cadre des entraînements à l'admissibilité
- Une note d'écrit de culture générale sous forme de dissertation

Chaque unité d'enseignement est dotée d'un même coefficient.

Les unités d'enseignement se compensent entre elles.

Le diplôme universitaire est acquis par l'obtention d'une moyenne générale de 10/20.

• **Jury de délivrance du diplôme :**

- *Composition non nominative : qualité des membres du jury*

(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

Le jury de délivrance du diplôme est composé au moins de trois personnes : le responsable pédagogique de la formation, un enseignant ou enseignant-chercheur intervenant au diplôme et une personnalité extérieure à l'UFR ayant contribué aux enseignements. Sur décision du responsable pédagogique, d'autres agents ou enseignants ayant participé à la formation peuvent être présents.

- Programme détaillé à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire enseignement en <u>Équivalent</u> <u>ID</u>	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)				
Police et sécurité (répartition des compétences, sécurité et défense)	02	Nom : GRANGER Marc-Antoine Qualité : MCF Etablissement : UFR STGI	15				15	22.5		
Organisation de la sécurité sur le territoire (sécurité privée et publique)	02	Nom : PERRIN Roland Qualité : commissaire de police – Vacataire	5				5	7.5		
Contentieux administratif	02	Nom : CIAUDO Alexandre Qualité : Pr Etablissement : UFR SJEPG	5				5	7.5		
Défense en Europe	02	Nom : MAYERUR CARPENTIER Coralie Qualité : MCF Etablissement : UFR SJEPG	5				5	7.5		
Droit douanier	02	En cours de recrutement		10			10	10		
Pratique douane : connaissance des concours, formation et mises en situation		Nom : Qualité : Etablissement : Direction régionale des douanes Recrutement en cours		10			10	10		

Connaissances des métiers – compétences territoriales	Nom : Qualité : Etablissement :	10					10	10
Pratique police : présentation et mises en situation	Nom : Qualité : Etablissement : Ecole de police de Montbéliard	10					10	10
Formation gendarmerie : présentation et mises en situation	Etat major de la gendarmerie de Besançon	10					10	10
Journée gendarmerie – Mises en situation sur site	Etablissement : Gendarmerie	6					6	6
Préparation sportive	En cours de recrutement	10					10	10
Stage facultatif	Durée de 2 à 6 semaines dans une administration partenaire							
Total		30					66	111

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement
Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : MAYEUR Prénom : Coralie Qualité : MCF	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	7.5 heures
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique :			
Nom : GRANGER Prénom : Marc-Antoine Qualité : MCF	UFR STGI	UFR SJEPEG	22.5 heures
Nom : CIAUDO Prénom : Alexandre Qualité : Pr	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	7.5 heures
TOTAL			37.5 heures

- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Prénom : Qualité :	UPFR Sports	UFR SJEPEG	10 heures
Nom : Prénom : Qualité :	En cours de recrutement	UFR SJEPEG	10 heures
Nom : PERRIN Prénom : Roland Qualité : Vacataire	UFR SJEPEG	UFR SJEPEG	7.5 heures
Nom : Prénom : Qualité :	Direction régionale des douanes	UFR SJEPEG	20 heures
Nom : Prénom : Qualité :	Ecole nationale de police de Montbéliard	UFR SJEPEG	10 heures
Nom : Prénom : Qualité :	CIR Gendarmerie	UFR SJEPEG	16 heures
TOTAL			73.5 heures

3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	8255.64€
Secrétariat	€
Fonctionnement général	€
Déplacements des enseignants	€
Hébergement des enseignants	€
Matériel pédagogique	€
Amortissements matériels	€
Documentation étudiants	€
Publicité	€
Réception	€
Fournitures diverses	€
Autres	€
Dépenses hors charges	8255.64€
Charges UFR ou IUT	1289,94 €
Charges UFC 4%	515,98 €
Charges Formation continue et Alternance 22%	2837,88 €
Coût complet de la formation	12899.44€
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
Reste à financer	12899.44€

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

Nombre d'inscrits à la formation

15

En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré

Reste à financer, par individu

859.96€

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription

860€

A titre informatif : taux horaire/inscrits

8,96€/h

Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

(*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €

¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

4 - additionner les deux montants calculés

3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

• Nombre d'inscrits :

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 15

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 30 inscrits au maximum

• Montants des frais par inscrit :

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>860</u> euros (compléter)	<u>1030</u> euros (compléter)

3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Coralie MAYEUR- CARPENTIER	17/03/2021		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Christine LOPEZ	17/03/2021		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	19/03/2021		

3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 13/03/2021 / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom :	Date : 18/03/2021 Signature et cachet :

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

La présidente

Besançon, le 1^{er} mars 2021

Affaire suivie par :

Lydia DJEFAFLIA

Cheffe de cabinet

Tél : (33) 03 81 66 50 97

lydia.djefafia@univ-fcomte

MW/PT/LD/NG : 2021 - *35*

A l'attention de

M Christophe Lang, directeur de l'UFR SJEPEG

Mme Catherine Tirvaudey, directrice des études

Mme Coralie Carpentier, directrice de l'IPAG

Objet : lettre de soutien à l'appel à manifestation d'intérêt relatif à l'ouverture d'une classe préparatoire « Talents du service publics »

Monsieur le Directeur,

cher Christophe,

Madame la Directrice des études,

chère Catherine,

Madame Coralie Carpentier, porteuse du projet, Directrice de l'IPAG,

chère Madame,

Notre VP CA m'a rendu compte de votre intention de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt relatif à l'ouverture d'une classe préparatoire « Talents du service public », classe préparatoire qui serait plus spécifiquement orientée « sécurité publique ».

Comme vous le savez, l'objectif du gouvernement est que chaque région compte au moins deux de ces classes préparatoires et il me paraît particulièrement important que l'UFC soit porteur d'un tel projet.

En effet, celui-ci me semble parfaitement cohérent avec notre vocation sociale et notre forte proportion d'étudiants boursiers. Il répond, en outre, parfaitement aux enjeux sociétaux actuels.

En outre, l'UFR SJEPEG avec son IPAG, ses masters spécialisés, son réseau de partenaires, possède indubitablement l'écosystème adéquat pour mettre en œuvre un tel projet.



Soyez assuré de mon soutien total et n'hésitez pas à revenir vers moi soit directement soit par l'intermédiaire de notre VP CA pour défendre ce beau projet auprès des instances ministérielles et de leurs représentants locaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, Madame la Directrice des études, Madame la Directrice de l'IPAG, mes salutations distinguées.

La présidente



Marie-Christine WORONOFF





Christophe Lang
Directeur UFR SJEPEG – Sciences Juridiques Économiques Politiques et de Gestion
Université de Franche-Comté

Besançon le 09/03/2021

Madame, Monsieur,

L'ouverture d'une classe préparatoire destinée aux talents du service public correspond à l'engagement de l'ensemble des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels de l'UFR de droit de l'Université de Franche-Comté.

Notre intérêt pour le projet proposé notre ministre de la transformation et de la fonction publiques se manifeste par l'ouverture d'une classe destinée à préparer nos étudiants aux concours des métiers de la sécurité et de la défense. L'UFR SJEPEG dispose en effet d'un master de droit public à l'issue duquel certains étudiants envisagent de préparer ces concours, il dispose également d'un master de droit du numérique, premier master de droit à avoir obtenu le label de l'ANSSI pour sa formation technique et originale relative à la cybersécurité, cyberveille et cybersécurité.

L'ouverture de la classe préparatoire égalité des chances Talents du service public nous permettra de soutenir les étudiants pour éviter qu'ils renoncent à leur projet et faire en sorte qu'ils intègrent la fonction publique. 10 places sont ouvertes en faveur des étudiants méritants concernés.

L'UFR SJEPEG et son IPAG s'engagent à réaliser le bilan annuel de l'activité et à rendre compte de l'utilisation de la subvention accordée ; à faire état de la subvention accordée et à la mentionner sur l'ensemble des supports écrits de communication et à l'occasion de toute communication au sujet de la classe préparatoire talents du service public.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

C. Lang

Pour les demandeurs d'emploi notez les coordonnées de votre agence :

Nom de l'agence Pôle emploi :	N° d'identifiant :
Adresse:	CP : [] [] [] [] [] ville :

3 Formations initiales du candidat :

Année	Nom et adresse de l'établissement fréquenté	Diplôme ou examen préparé	résultat

4 Formations continues du candidat :

Date	Organisme	Intitulé de la formation, du stage, du séminaire, du diplôme en apprentissage, du colloque...	Durée (nombre de jours et d'heures)	Validation (attestation, titre, diplôme...)

5 Parcours professionnel de l'expérience la plus récente à la plus ancienne :

Date de début et de fin Durée et nature du contrat	Nom adresse de l'entreprise, activité et effectif	Poste occupé, niveau de responsabilité
Début : Fin : Durée : Type contrat :		
Début : Fin : Durée : Type contrat :		
Début : Fin : Durée : Type contrat :		

Pièces à joindre obligatoires POUR TOUS LES CANDIDATS :

- CV détaillé présentant la trajectoire personnelle et professionnelle et incluant la formation initiale et continue
- Photocopies du ou des diplôme(s) (notamment ceux requis pour l'inscription aux concours choisis)
- Photocopies des attestations de stage et des programmes des actions de formations suivies le cas échéant
- Lettre de motivation : Vous préciserez votre projet professionnel ; les concours envisagés et les postes espérés

L'IPAG ne vous inscrit pas aux concours mais vous prépare aux épreuves des concours

L'IPAG vous rappelle que l'inscription aux concours relève de la responsabilité de chaque candidat

Annexe 3 : Dossier de candidature DU sécurité défense


Les renseignements contenus dans ce dossier servent à sélectionner les candidatures, à vous convoquer et à répondre aux enquêtes nationales. Ils peuvent également être communiqués au financeur de ce diplôme. Conformément à l'article 27 de la Loi n° 78-17 du 6/01/78, vous disposez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent et d'un droit de rectification.

Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

TYPE DE DIPLOME

(cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
 AUTRE TYPE DE DIPLOME (PRÉCISER) : CERTIFICAT _____

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ) : _____

 FLE FONDAMENTAL, *mention* FRENCH + SCIENCES _____

PARCOURS PEDAGOGIQUE

 La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non

Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____
 _____PARCOURS... : _____

MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

(cocher la case correspondante)

- Présentiel
 Distanciel
 Hybride

REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE

(cocher la case correspondante)

Formation initiale	Formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : TABERNERO Carlos
- Statut : PRCE
- Coordonnées professionnelles
 - Téléphone : 03.81.52.08
 - Mail : carlos.tabernero@univ-fcomte.fr

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : CENTRE DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE (CLA)

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION : 31/05/2021

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : niveau Bac +2 en Sciences et techniques ou équivalent.
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : pas de changement de niveau

NOMBRE D'ANNEE UNIVERSITAIRE : 1 année

CODE ET SPECIALITE DE LA DISCIPLINE DE REFERENCE ET DU SECTEUR DISCIPLINAIRE DE LA FORMATION (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
05	Langues	22	Français Langue étrangère

1. OBJECTIF DE LA FORMATION

Perfectionner ses compétences linguistiques et socioculturelles en langue française correspondant aux niveaux A1 à B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR) sur une période de 4 semaine à raison de 60 heures de formation au total.

1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

- Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation,
- Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis),
- Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

Dans le cadre de la politique internationale de l'Université de Franche-Comté, de la valorisation des masters internationaux et de la sollicitation de l'agence Campus France pour promouvoir les filières d'excellence des campus universitaires français, le CLA s'associe à la Graduate School EHPI de l'UBFC pour proposer un programme combiné (French + Sciences). Il s'agit d'adosser un parcours de découverte et de perfectionnement de la langue / culture françaises à un parcours d'activités de découvertes centrées sur les principaux domaines d'expertise en sciences et techniques de l'UBFC relevant des micros, nano et smart technologies.

Le parcours de découverte et de perfectionnement de la langue / culture françaises s'appuiera sur un programme de formation existant au CLA : FLE Fondamental de 60 heures sur 4 semaines.

Le programme French + Sciences dans sa globalité va permettre de :

- Diversifier les publics apprenants du CLA
- Expérimenter de nouveaux formats de mobilité internationale.
- valoriser les domaines d'excellence universitaire de l'Université de Franche-Comté
- Dynamiser les mobilités internationales vers les masters internationaux de l'Université de Franche-Comté

Pour information, la demande de création de certificat concerne uniquement le parcours de découverte et de perfectionnement de la langue / culture françaises et non le programme French + Sciences dans sa globalité.

- 1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE**
- *Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »),*
 - *Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires).*

Voir référentiel de formation du cours de FLE Fondamental basé sur les niveaux d'acquisition A1 à B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR) sur une période de 4 semaines à raison de 60 heures de formation au total. (Voir annexe 1)

1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009_Introduction_et_table_de_correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew

Ce certificat ne vise pas une qualification professionnelle. Il a pour objectif le renforcement de compétences en langue française et la connaissance de la société française.

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

• Composante responsable de la formation

- Nom de la composante : CENTRE DE LINGUISTUE APLLIQUÉE (CLA)
- Directeur : Arnaud Pannier
- Email : arnaud.pannier@univ-fcomte.fr
- Tél. : 03.81.66.52.01
- Fax :

• **Composante(s) associée(s)**

(À décliner pour toutes les composantes associées)

- Nom de la composante :
- Directeur :
- Email :
- Tél. :
- Fax :

• **Etablissement(s) de formation partenaire(s)**

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

- Nom de l'établissement :
- Code UAI de l'établissement mère :
- Adresse :
- Directeur :
 - Email :
 - Tél. :
 - Fax :
- Responsable pédagogique :
 - Email :
 - Tél. :
 - Fax :
- Nature du partenariat :

• **Lieu(x) de déroulement de la formation**

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

CENTRE DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE (CLA)

2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• **Publics concernés** : Etudiants internationaux spécialisés dans le domaine des sciences et techniques, à la recherche d'une expérience de mobilité internationale courte et u projet de poursuite d'étude en Master et/ou doctorat en France.

• **Durée de la formation pour l'étudiant** :

- Nombre d'heures, nombre de jours, période : **60 heures, 4 semaines, en juin.**

• **Condition d'accès à la formation** :

- *Prérequis (préciser en particulier les acquis professionnels requis)*

- *Dossier de candidature : préciser s'il en existe un et éventuellement le joindre*

Avoir un niveau bac + 2 en sciences et techniques ou équivalent.

• **Modalités pédagogiques** :

- (Présentiel, FOAD ...) : **Présentiel**

• **Outils pédagogiques :**

- *Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels*

L'enseignement s'appuie sur des approches méthodologiques communicatives et actionnelles, avec la mise en œuvre de tâches et de projets. Il comporte des modules linguistiques et des ateliers socioculturels sous la forme de travaux pratiques.

• **Partenariat avec les milieux professionnels :**

- *Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises*

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation**

- *Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...*

Contrôle continu avec notes du 20 et appréciation, sur la base de l'évaluation des 4 compétences (compréhension orale/écrite et production orale/écrite) relevant du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL). Le CLA délivrera un relevé de note ainsi qu'une fiche d'évaluation par compétences relevant du CECRL. Compensation autorisée entre les compétences évaluées.

• **Jury de délivrance du diplôme :**

- *Composition non nominative : qualité des membres du jury*

(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

Le jury est composé des enseignants du programme FLE Fondamental, mention French + Sciences, sous la coordination du coordinateur pédagogique du programme FLE Fondamental. Le certificat sera délivré lorsque la moyenne de 10/20 est obtenue.

- Programme détaillé à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Volume horaire enseignement en <u>Équivalent ID</u>	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)				
Compréhension orale		Nom : Qualité : Etablissement :		10			10	6,66		
Compréhension écrite		Nom : Qualité : Etablissement :		10			10	6,66		
Expression orale		Nom : Qualité : Etablissement :		10			10	6,66		
Expression écrite		Nom : Qualité : Etablissement :		10			10	6,66		
Structure de la langue		Nom : Qualité : Etablissement :		10			10	6,66		
Connaissance culturelle		Nom : Qualité : Etablissement :		10			10	6,66		
Total				60			60	39,96		

La validation du Certificat FLE FONDAMENTAL, mention French + Sciences donne lieu à la délivrance de 8 crédits ECTS

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : PARISOT Prénom : Vanessa Qualité : PRCE	CLA	UFC	6,66
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique :			
Nom : FRISA Prénom : Jean-Marie Qualité : PRCE	CLA	UFC	6,66
Nom : BESSEL Prénom : Francine Qualité : CDI	CLA	UFC	6,66
Nom : ROGER Prénom : Isabelle Qualité : PRCE	CLA	UFC	6,66
Nom : CROCHOT Prénom : Françoise Qualité : PRAG	CLA	UFC	6,66
Nom : CONSALVI Prénom : Laurence Qualité : CDI	CLA	UFC	6,66
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
TOTAL			39,96

- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
TOTAL			

3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	4795,20
Secrétariat	€
Fonctionnement général	€
Déplacements des enseignants	€
Hébergement des enseignants	€
Matériel pédagogique	€
Amortissements matériels	€
Documentation étudiants	€
Publicité	€
Réception	€
Fournitures diverses	€
Autres	€
Dépenses hors charges	4795,20€
Charges UFR ou IUT	€
Charges UFC 4%	259,20€
Charges Formation continue et Alternance 22%	1425,60 €
Coût complet de la formation	6480 €
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
Reste à financer	6480 €

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

Nombre d'inscrits à la formation	9
----------------------------------	---

En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré

Reste à financer, par individu	€
--------------------------------	---

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription	720 €
A titre informatif : taux horaire/inscrits	12 €/h

Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

(*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

- 1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

- **Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 8

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 16

- **Montants des frais par inscrit :**

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>720</u> euros (compléter)	890,00 euros (compléter)

3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Carlos Tabernero	22/03/2021		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Christine Quillet	22/03/2021	<i>pour Christine Quillet</i> Présidente et par délégation La Responsable des services administratifs Emmanuelle MICAL 	
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal Gillon	22/03/2021		

3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : <u>29/03/2021</u> Joindre la délibération <i>le CG se réunit le 29/03/2021</i>
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Arnaud Pannier	Date : <u>22/03/2021</u> Signature et cachet :

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

**CENTRE DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE DE L'UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ**

**Extrait du relevé des délibérations du Conseil de Gestion du
Centre de Linguistique Appliquée de l'Université de Franche-Comté
(Séance du 29 mars 2021)**

1 – Evolution des maquettes en lien avec la CFVU


Création d'un certificat « French + Science » à partir de l'été 2021.


Ce certificat se base sur les enseignements du cours mensuel « français fondamental » et donnera lieu à l'attribution de 8 crédits ECTS.

Vote : unanimité POUR

Besançon, le 31 mars 2021

Arnaud Pannier


Directeur du CLA





Cours intensifs et Cours semi intensifs de Français

Programme

Niveau A1

Prérequis : aucun.

Objectif général du cours

A la fin du cours, le stagiaire peut :

- comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples pour satisfaire des besoins concrets ;
- se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions ;
- communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Objectifs généraux pour le domaine oral, compréhension

- comprendre des informations chiffrées relatives aux activités quotidiennes ;
- identifier des informations simples et brèves sur une personne, un objet, un lieu, un itinéraire ;
- comprendre des instructions et des consignes simples et soigneusement articulées.

Objectifs généraux pour le domaine oral, expression

- présenter quelqu'un et utiliser des expressions élémentaires de salutation et de congé ;
- demander à quelqu'un de ses nouvelles et y réagir ;
- poser et répondre des questions personnelles et simples, par exemple sur le lieu d'habitation, les personnes fréquentées et les biens ;
- interagir de façon simple, mais la communication dépend totalement de la répétition avec un débit plus lent, de la reformulation et des corrections.

Objectifs généraux pour le domaine écrit, lecture

- comprendre des textes très courts et très simples, phrase par phrase, en relevant des noms, des mots familiers et des expressions très élémentaires et en relisant si nécessaire ;
- comprendre des messages simples et brefs, reconnaître les noms, les mots et les expressions les plus courants dans les situations ordinaires de la vie quotidienne ;
- suivre des indications brèves et simples (par exemple pour aller d'un point à un autre) ;
- se faire une idée du contenu d'un texte informatif assez simple, surtout s'il est accompagné d'un document visuel.

Objectifs généraux pour le domaine écrit, production

- écrire des phrases et des expressions simples sur lui / elle-même et des personnages imaginaires, où ils vivent et ce qu'ils font ;
- écrire une carte postale simple et brève ;
- écrire chiffres et dates, nom, nationalité, adresse, âge, date de naissance ou d'arrivée dans le pays, etc. sur une fiche de renseignement.

Objectifs généraux pour le domaine culture

- identifier des éléments et des aspects culturels, dans des documents et des textes très courts et très simples. Ces éléments et ces aspects culturels portent sur la France et la francophonie, la vie quotidienne et les conditions de vie, les relations interpersonnelles, les valeurs, les croyances et les comportements, les productions culturelles, le langage du corps et le savoir-vivre.



Niveau A2

Prérequis : niveau A1 du cadre européen commun de référence.

Objectif général du cours

A la fin du cours, le stagiaire peut :

- comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail) ;
- communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels ;
- décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.

Objectifs généraux pour le domaine oral, expression

A la fin du cours, le stagiaire peut :

- raconter une histoire ;
- décrire ou présenter simplement des personnes, des conditions de vie, des activités quotidiennes, un événement ou une activité ;
- décrire ce qu'il aime ou pas, par de courtes séries d'expressions, de façon brève et élémentaire, par une liste de points et de phrases non articulées ;
- faire face à des échanges courants et simples, dans des situations bien structurées et de courtes conversations ;
- poser et répondre à des questions ;
- échanger des idées et des renseignements sur des sujets familiers dans des situations familières prévisibles de la vie quotidienne.

Objectifs généraux pour le domaine oral, compréhension

- reconnaître des énoncés simples déjà rencontrés et entendus ;
- comprendre des informations sur des sujets familiers (informations personnelles ou familiales, conditions de vie, activités quotidiennes) afin de participer à des conversations courtes ;
- comprendre des messages téléphoniques et des extraits radiophoniques simples et courts ;
- identifier une information sur une personne, un objet, un lieu, un sujet d'actualité.

Objectifs généraux pour le domaine écrit, production

par une série d'expressions et de phrases simples reliées par des connecteurs simples « et », « mais » « parce que »... :

- écrire sur les aspects quotidiens de son environnement (personnes, lieux, travail ou études) ;
- faire une description brève et élémentaire d'un événement, d'activités passées et d'expériences personnelles ;
- écrire une note ou un message simple et bref, concernant des nécessités immédiates, une lettre personnelle très simple de remerciements ou d'excuses.

Objectifs généraux pour le domaine écrit, lecture

- comprendre de courts textes simples sur des sujets concrets courants, contenant un vocabulaire extrêmement fréquent ;
- comprendre une lettre personnelle simple et brève ;
- reconnaître les principaux types de lettres standards habituelles (demande d'information, commandes, confirmations, etc.) sur des sujets familiers ;
- trouver un renseignement spécifique et prévisible dans des documents courants simples tels que prospectus, menus, annonces, horaires, annuaires ;
- comprendre les signes et les panneaux courants (dans les lieux publics tels que rues, restaurants, gares ; sur le lieu de travail) pour l'orientation, les instructions, la sécurité et le danger ;
- identifier l'information pertinente sur la plupart des écrits simples rencontrés tels que lettres, brochures et courts articles de journaux décrivant des faits.

Objectifs généraux pour le domaine culture

- présenter des informations, caractériser des aspects culturels ;
- développer des descriptions succinctes, dans des documents et des textes courts et simples. Ces descriptions portent sur la France et la francophonie, la vie quotidienne et les conditions de vie, les relations interpersonnelles, les valeurs, les croyances et les comportements, les productions culturelles, le langage du corps et le savoir-vivre.



Niveau B1

Prérequis : niveau A2 du Cadre européen commun de référence.

Objectif général du cours

A la fin du cours, le stagiaire peut :

- comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. ;
- se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée.
- produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt ;
- raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

Objectifs généraux pour le domaine oral, compréhension

- comprendre une information factuelle, ainsi que différents types de sentiments et d'opinions sur des sujets familiers de la vie quotidienne, professionnelle ou culturelle ;
- suivre une conversation (face à face ou téléphonique), une conférence ou un exposé sur un sujet familier dans un langage standard ;
- comprendre des explications techniques simples ;
- identifier différents niveaux de langue ;
- comprendre des bulletins d'information à la radio ou la télévision dans un langage standard. radiophonique ou télévisuelle dans un débit lent et un langage standard.

Objectifs généraux pour le domaine oral, expression

- faire une description directe et simple de sujets familiers ;
- rapporter assez couramment une narration ou une description simples ;
- relater en détail ses expériences en décrivant ses sentiments et ses réactions ;
- relater les détails essentiels d'un événement fortuit, tel un accident ;
- raconter l'intrigue d'un livre ou d'un film et décrire ses propres réactions ;
- raconter une histoire ;
- décrire un événement réel ou imaginaire ;
- décrire un rêve, un espoir ou une ambition ;
- faire un exposé simple et direct, préparé, sur un sujet familier dans son domaine ;
- développer une argumentation suffisamment bien pour être compris sans difficulté la plupart du temps et donner brièvement des raisons et des explications relatives à des opinions, projets et actions ;
- communiquer avec une certaine assurance sur des sujets familiers habituels ou non en relation avec ses intérêts et son domaine professionnel ;
- échanger, vérifier et confirmer des informations ;
- faire face à des situations moins courantes et expliquer pourquoi il y a une difficulté, sa pensée sur un sujet abstrait ou culturel (comme un film, des livres, de la musique, etc.).

Objectifs généraux pour le domaine écrit, lecture

A la fin du cours, le stagiaire peut :

- lire des textes factuels directs sur des sujets relatifs à son domaine et à ses intérêts avec un niveau satisfaisant de compréhension ;
- comprendre la description d'événements, de sentiments et de souhaits suffisamment bien pour entretenir une correspondance régulière avec un correspondant ami ;
- parcourir un texte assez long pour y localiser une information cherchée ;
- réunir des informations provenant de différentes parties du texte ou de textes différents afin d'accomplir une tâche spécifique ;
- identifier les schémas et les principales conclusions d'un texte argumentatif clairement articulé ;
- reconnaître le schéma argumentatif suivi pour la présentation d'un problème sans en comprendre nécessairement le détail ;
- reconnaître les points significatifs d'un article de journal direct et non complexe sur un sujet familier ;
- comprendre un mode d'emploi s'il est direct, non complexe et rédigé clairement.

Objectifs généraux pour le domaine écrit, production

- écrire des textes articulés simplement sur une gamme de sujets variés dans son domaine en liant une série d'éléments en une séquence linéaire : descriptions détaillées simples et directes sur une gamme étendue de sujets familiers, compte rendu d'expériences en décrivant ses sentiments et ses réactions ;
- écrire la description d'un événement, un voyage récent, réel ou imaginé ;
- raconter une histoire, écrire de brefs essais simples sur des sujets d'intérêt général ;
- laisser des notes qui transmettent une information simple et immédiatement pertinente (à des amis, des employés, des professeurs et autres personnes fréquentées dans la vie quotidienne), en communiquant de manière compréhensible les points qui lui semblent importants ;
- lors d'une conférence claire et bien structurée, prendre des notes suffisamment précises pour les réutiliser ultérieurement à condition que le sujet appartienne à ses centres d'intérêt et que l'exposé soit clair et bien structuré.

Objectifs généraux pour le domaine culture

- décrire de façon développée des aspects culturels, en rendre compte, les apprécier, exprimer son opinion à leur sujet, dans des documents et des textes courts et présentant une certaine complexité. Ces aspects culturels portent sur la France et la francophonie, les éléments sociolinguistiques, la vie quotidienne et les conditions de vie, les relations interpersonnelles, les valeurs, les croyances et les comportements, les productions culturelles, le langage du corps et le savoir-vivre.



Niveau B2

Prérequis : niveau B1 du cadre européen commun de référence.

Objectif général du cours

A la fin du cours, le stagiaire peut :

- comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité ;
- communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre ;
- s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

Objectifs généraux pour le domaine oral, compréhension

- comprendre toute information de la vie quotidienne, professionnelle, universitaire ou culturelle, sur des sujets familiers ou non, concrets ou abstraits, dans une langue standard ;
- comprendre un discours complexe (narratif, descriptif, explicatif et argumentatif) dans son domaine de spécialisation, dans une conversation entre natifs, une conférence ou un exposé, des informations radiophoniques ou télévisées ;
- affiner sa compréhension en s'appuyant sur les différents niveaux de langue.

Objectifs généraux pour le domaine oral, expression

- développer une présentation, une description ou une argumentation soulignant les points importants et les détails pertinents, sur une gamme étendue de sujets relatifs à son domaine d'intérêt en développant et justifiant les idées par des points secondaires et des exemples pertinents ;
- développer un exposé de manière claire et méthodique en soulignant les points significatifs et les éléments pertinents, en avançant des raisons pour ou contre un point de vue particulier et en présentant les avantages et les inconvénients d'options diverses ;
- utiliser la langue avec aisance, correction et efficacité dans une gamme étendue de sujets d'ordre général, éducationnel, professionnel et concernant les loisirs, en indiquant clairement les relations entre les idées et communiquer spontanément avec un bon contrôle grammatical sans donner l'impression d'avoir à restreindre ce qu'il/elle souhaite dire et avec le degré de formalisme adapté à la circonstance.

Objectifs généraux pour le domaine écrit, lecture

- lire une correspondance courante dans son domaine et saisir l'essentiel du sens ;
- identifier rapidement le contenu et la pertinence d'une information, d'un article ou d'un reportage dans une gamme étendue de sujets professionnels ;
- comprendre des articles spécialisés hors de son domaine à condition de se référer parfois à un dictionnaire de temps en temps pour vérifier la compréhension ;
- comprendre des instructions longues et complexes dans son domaine, y compris le détail des conditions et des mises en garde, à condition de pouvoir en relire les passages difficiles ;
- posséder un vocabulaire de lecture large et actif avec la possibilité de difficultés avec des expressions peu fréquentes.

Objectifs généraux pour le domaine écrit, production

- écrire des textes clairs et détaillés sur une gamme étendue de sujets relatifs à son domaine d'intérêt en faisant la synthèse et l'évaluation d'informations et d'arguments empruntés à des sources diverses ;
- écrire des descriptions élaborées d'événements et d'expériences réels ou imaginaires en indiquant la relation entre les idées dans un texte articulé et en respectant les règles du genre en question ;
- écrire un essai ou un rapport qui développe une argumentation de façon méthodique en soulignant de manière appropriée les points importants et les détails pertinents qui viennent l'appuyer, en apportant des justifications pour ou contre un point de vue particulier et en expliquant les avantages ou les inconvénients de différentes options ;
- synthétiser des informations et des arguments issus de sources diverses ;
- résumer un large éventail de textes factuels et de fiction en commentant et en critiquant les points de vue opposés et les thèmes principaux ;
- résumer des extraits de nouvelles (information), d'entretiens ou de documentaires traduisant des opinions, les discuter et les critiquer ;
- résumer l'intrigue et la suite des événements d'un film ou d'une pièce.

Objectifs général pour le domaine culture

- analyser, présenter, décrire et rendre compte d'aspects culturels afin d'en débattre et d'argumenter simplement à leur sujet, dans des documents et des textes longs et complexes. Ces aspects culturels portent sur la France et la francophonie, les éléments sociolinguistiques, la vie quotidienne et les conditions de vie, les relations interpersonnelles, les valeurs, les croyances et les comportements, les productions culturelles, le langage du corps et le savoir-vivre.



Niveau C1

Prérequis : niveau B2 du Cadre européen commun de référence.

Objectif général du cours

A la fin du cours, le stagiaire peut :

- faire un exposé, une présentation ou une description, claire et bien structurée, d'un sujet complexe en intégrant des arguments secondaires et en développant des points particuliers pour parvenir à une conclusion appropriée ;
- suivre facilement des échanges entre partenaires extérieurs dans une discussion de groupe, un débat, et y participer, même sur des sujets abstraits, complexes et non familiers ;
- maîtriser un vaste répertoire lexical lui permettant de surmonter facilement des lacunes.

Objectifs généraux pour le domaine oral, compréhension et expression

- comprendre en détail une intervention sur des sujets spécialisés abstraits ou complexes, même hors de son domaine, avec parfois le besoin de faire confirmer quelques détails, notamment si l'accent n'est pas familier ;
- suivre une intervention d'une certaine longueur sur des sujets abstraits ou complexes même hors de son domaine ou si elle n'est pas clairement structurée et même si les relations entre les idées sont seulement implicites et non explicitement indiquées ;
- suivre la plupart des conférences, discussions et débats avec assez d'aisance ;
 - comprendre une gamme étendue de matériel enregistré ou radiodiffusé, y compris en langue non standard et identifier des détails fins incluant l'implicite des attitudes et des relations des interlocuteurs
- faire un exposé sur un sujet complexe développant et confirmant ses points de vue assez longuement ;
- gérer les objections convenablement et y répondre avec spontanéité et presque sans effort ;
- utiliser la langue en société avec souplesse et efficacité, y compris dans un registre affectif, allusif ou humoristique.

Objectifs généraux pour le domaine écrit, lecture

- comprendre dans le détail une gamme étendue de textes longs et complexes, que l'on peut rencontrer dans la vie sociale, professionnelle ou universitaire - qu'ils se rapportent ou non à son domaine, à condition de pouvoir relire les parties difficiles ;
- identifier des points de détail fins, y compris les attitudes, que les opinions soient exposées ou implicites ;
- comprendre tout type de correspondance, avec l'utilisation éventuelle d'un dictionnaire.

Objectifs généraux pour le domaine écrit, production

- produire des textes bien structurés sur des sujets complexes, en soulignant les points pertinents et en confirmant un point de vue de manière élaborée par l'intégration d'arguments secondaires, de justifications et d'exemples pertinents pour parvenir à une conclusion appropriée ;
- écrire des textes descriptifs et de fiction clairs, détaillés, bien construits dans un style sûr, personnel et naturel approprié au lecteur visé ;
- exposer par écrit, clairement et de manière bien structurée, un sujet complexe en soulignant les points marquants pertinents ;
- maîtriser d'expressions idiomatiques et familières □ • maintenir constamment un haut degré de correction grammaticale.



Contenus

- Selon les niveaux et les objectifs de chaque domaine :
 - savoir raconter
 - savoir décrire
 - savoir exposer
 - savoir donner son opinion, argumenter
- Les points de la grammaire, du lexique, de la phonétique et de la culture dont l'étude et la maîtrise sont nécessaires pour atteindre les niveaux et les objectifs de chaque domaine.

Modalités de travail

L'apprentissage de la communication se fait par :

- la pratique d'activités variées et graduées qui impliquent le stagiaire dans la réalisation de tâches ;
- l'observation du fonctionnement de la langue qui favorise le développement de son autonomie.

Les très nombreuses ressources de la médiathèque et l'appui d'un moniteur aident par ailleurs le stagiaire dans son apprentissage autonome.

Des visites sont également organisées dans le cadre de sorties.

Supports d'apprentissage

Les supports d'apprentissage utilisés sont des méthodes et des livres d'exercices, ainsi que des documents authentiques écrits, oraux, vidéo et multimédias.

Evaluation

Les enseignants pratiquent diverses formes d'évaluation formative afin de vérifier si le stagiaire maîtrise les objectifs d'apprentissage du cours et de lui proposer si nécessaire des activités complémentaires.

Une attestation de stage est délivrée à la fin de chaque cours.

Le stagiaire peut par ailleurs s'inscrire aux examens Delf, Dalf ou au test TCF organisés sur place afin de faire valider officiellement son niveau de compétence en français.

Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

TYPE DE DIPLOME

(cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
 AUTRE TYPE DE DIPLOME (PRÉCISER) : _____

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ): _____

PRATIQUES MEDICALES EN SANTE AU TRAVAIL POUR LA FORMATION DES COLLABORATEURS MEDECINS
PARCOURS PEDAGOGIQUE

 La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non

Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS... : _____

MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

(cocher la case correspondante)

- Présentiel
 Distanciel
 Hybride

REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE

(cocher la case correspondante)

Formation initiale	Formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : SZWARC Esther
- Statut : MCU Associé
- Coordonnées professionnelles
 - Téléphone : 0622505716
 - Mail : esther.szwarc@univ-fcomte.fr

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : Université de Franche-Comté / UFR Santé Besançon
DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION : Rentrée 2021/2022

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE (voir « Guide de la maquette DU/DIU »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : BAC + 6 et plus
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : BAC + 6 et plus

NOMBRE D'ANNEE UNIVERSITAIRE : 4**CODE ET SPECIALITE DE LA DISCIPLINE DE REFERENCE ET DU SECTEUR DISCIPLINAIRE DU DU/DIU** (cf. « Guide du DU/DIU »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
11	médecine	7	médecine

1. OBJECTIF DE LA FORMATION**1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CE DU/DIU**

Cette formation est mise en place par les enseignants de Médecine et Santé au travail pour répondre à un aspect réglementaire de la réforme de la médecine du travail : le Décret du 30 janvier 2012 qui précise à l'Article R. 4623-25 : « *Le service de santé au travail ou l'employeur peut recruter des collaborateurs médecins. Ces médecins s'engagent à suivre une formation en vue de l'obtention de la qualification en médecine du travail auprès de l'ordre des médecins. Ils sont encadrés par un médecin qualifié en médecine du travail qu'ils assistent dans ses missions* ».

Par circulaire en date du 20 juillet 2012, le Conseil National de l'Ordre des Médecins a diffusé un contrat – type à l'ensemble des Conseils Départementaux. La signature de ce contrat ne peut avoir lieu que si le candidat est «...inscrit à la formation qualifiante pour l'obtention de la spécialité de médecine du travail, conformément à l'attestation délivrée par l'Université et produite en annexe au présent contrat... » et « ...s'engage à communiquer cette attestation auprès du médecin inspecteur régional du travail et de la main d'œuvre compétent, dans le mois suivant son entrée en fonction et à lui communiquer une attestation annuelle de suivi délivrée par l'Université... ».

Cette formation est particulière dans la mesure où elle :

- permet d'accéder à une spécialité médicale pour laquelle il existe déjà un Diplôme d'Etudes Spéciales ;
- doit remplir des conditions pédagogiques qui ne dévalorisent pas la spécialité médicale Médecine du Travail ;
- ne donne pas, en elle-même le titre de spécialiste et n'est qu'un des éléments qui entre dans les critères que les commissions de qualification du conseil national de l'ordre des médecins afin d'attribuer la qualification de Médecin du Travail ;
- est donc réservée à un public spécifique de médecins intégrant une activité définie réglementairement : celle de **Collaborateur Médecin d'un service de santé au travail au titre de l'article R4623-25 du code du travail** cité ci – dessus ;
- ne peut en aucun cas se substituer, pour tout autre étudiant en médecine, médecin, y compris pour les médecins étrangers, aux formations officiellement reconnues permettant d'accéder à la spécialité et la qualification en médecine du travail ;
- n'est accessible qu'aux médecins déjà inscrits au tableau de l'Ordre des Médecins depuis au moins 5 ans, afin de ne pas dévaloriser la formation officielle, le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Médecine du Travail,.
- doit être homogène sur l'ensemble du territoire national : toutes les Universités qui décident de la mettre en place doivent respecter le même programme au même titre que le Diplôme d'Etudes Spéciales en Médecine du Travail ;

La commission interrégionale du DES de médecine du travail s'assurera des acquis obtenus pendant la période ce contrat de façon à les intégrer dans le DIU.

Les coordonnateurs interrégionaux du Diplôme d'Etudes spécialisées en Médecine et Santé au travail s'assureront de l'homogénéité et de la qualité de la formation sur le plan national.

1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

Définition par Le Collège des Enseignants Hospitalo – Universitaires de Médecine du Travail d'un programme national correspondant aux nécessités de l'acquisition de la spécialité médecine du travail pour les collaborateurs médecins.

L'objectif pédagogique principal est la compétence à exercer une spécialité médicale. Dans la mesure où ce diplôme est un des éléments d'obtention d'une nouvelle spécialité médicale, le contenu, le volume et la durée de l'enseignement ne peuvent pas être inférieurs à ceux de toute spécialité médicale soit trois ans de formation.

En fonction des compétences acquises antérieurement par le candidat, la commission interrégionale du DES **pourra le dispenser des formations correspondant à ces compétences.**

Compétences acquises :

- Maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail afin de mettre en relation santé et conditions de travail,
- Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, éthique de l'exercice de la médecine du travail,
- Savoir évaluer et suivre les capacités de travail, maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi,
- Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail,
- Savoir identifier et évaluer les risques professionnels pour les mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles,
- Etre capable de mettre en œuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonctions des risques auxquels ils sont exposés,
- Etre capable de mettre en œuvre ou de participer à des actions de veille sanitaire, de recherche épidémiologique dans le champ de la santé au travail,
- Maîtriser l'ensemble des outils nécessaires à l'action en milieu de travail (gestion de l'information, communication, définition et conduite de projet...),
- Etre capable de mener, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et des plans d'actions définis par la loi du 20 juillet 2011, toutes les actions de prévention technique, organisationnelle et médicale) en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire,
- Etre capable de conseiller l'entreprise sur la surveillance globale du milieu de travail et une gestion globale des risques y compris les risques environnementaux.

Encadrement pédagogique universitaire :

L'encadrement se fait au niveau local par l'enseignant universitaire en santé au travail. La Commission inter régionale valide les dossiers d'inscription et participe à l'évaluation des étudiants.

1.3 METIERS CIBLES

médecin du travail / médecin de prévention

Code ROME : V2Z90 - J1101 / J1102

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

• Composante responsable de la formation

- Nom de la composante : **UFR Sciences de la Santé, Besançon**
- Adresse : 19 rue Ambroise Paré 25030 Besançon
- Directeur : Pr Thierry MOULIN
- Email : direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr
- Tél. : 0381665630
- Fax :

• Composante(s) associée(s) : Pas de composante associée

• Etablissement(s) de formation partenaire(s)

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

- **Nom de l'établissement : UFR Sciences de Santé Dijon**
- Adresse : 7 bvd Jeanne d'Arc 21000 Dijon
- Directeur : Pr Marc MAYNADIE
Email : doyen.sante@u-bourgogne.fr
Tél. : 0380393304
Fax :
- Responsable pédagogique : Pr H.J. SMOLIK
Email : sabrina.lesprit@u-bourgogne.fr
Tél. : 0380673748
Fax : 0380364893
- Nature du partenariat : co-organisateur

- **Nom de l'établissement : Faculté de médecine Strasbourg - Université de Strasbourg**
- Adresse : 4 rue Kirchleger 67085 Strasbourg Cedex

- Directeur : Pr Jean SIBILIA
Email : jean.sibilia@unistra.fr
Tél. : 0368853520
Fax : 0368853518
- Responsable pédagogique : Pr M. GONZALEZ
Email : maria.gonzalez@chru-strasbourg.fr
Tél. : 0388116466
Fax : 0388116524
- Nature du partenariat : co-organisateur

- **Nom de l'établissement : Faculté de médecine de Nancy - Université de Lorraine**
- Adresse : 9 av de la forêt de Haye 54505 Vandoeuvre lès Nancy
- Directeur : Pr Marc BRAUN
Email : marc.braun@univ-lorraine.fr
Tél. : 0372746000
Fax : 0383683099
- Responsable pédagogique : Dr I. THAON
Email : i.thaon@chu-nancy.fr
Tél. : 0383157169
Fax : 0383157170
- Nature du partenariat : co-organisateur

- **Nom de l'établissement : UFR de médecine de Reims - Université de Reims**
- Adresse : 51 rue Cognacq-Jay 51095 Reims Cedex
- Directeur : Pr Thi Bach Nga Pham
Email : thi-bach-nga.pham@univ-reims.fr
Tél. : 0326918214
Fax : 0326918066
- Responsable pédagogique : Pr F. DESCHAMPS
Email : mjchiroli@chu-reims.fr
Tél. : 0326788933
Fax :
- Nature du partenariat : co-organisateur

• Lieu(x) de déroulement de la formation

La formation se déroule sur les différents sites des Universités partenaires.

2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• Publics concernés :

Le DIU est ouvert aux médecins non titulaires de la qualification en médecine du travail et justifiant **d'au moins 5 ans d'inscription au conseil de l'ordre des médecins.**

Le diplôme ne se fait que dans le cadre de la formation continue (les candidats étant embauchés par un service de santé au travail).

Les frais liés à l'inscription et à la formation sont à la charge de l'employeur.

Le DIU n'est ouvert qu'aux **médecins disposant d'une promesse d'embauche dans un service de santé au travail puis d'un contrat de collaborateur médecin** au sens de l'article R4623-25 du Code du Travail.

• Durée de la formation pour l'étudiant :

La durée de la formation est de **4 ans** alternant formation pratique et théorique :

Année 1 : 150h, année 2 : 150h, année 3 : 30 h, année 4 : 30h

L'alternance de la formation suppose un exercice professionnel à temps plein.

Le Conseil pédagogique interrégional jugera au cas par cas les conditions d'un éventuel exercice à temps partiel.

• Condition d'accès au DU/DIU :

Les candidats doivent justifier de **5 ans d'inscription au Conseil de l'Ordre des Médecins.**

Les candidats doivent disposer **d'une promesse d'embauche comme collaborateur médecin par un Service de Santé au Travail.** Leur contrat devra être dûment validé par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de leur lieu d'exercice.

Un médecin du travail encadrant exerçant dans la structure recrutant le collaborateur médecin doit être **impérativement identifié.** Il aura pour mission le tutorat professionnel du collaborateur médecin en lien avec les enseignants responsables du DIU.

Pour autoriser l'inscription au DIU, le conseil pédagogique examinera la candidature au vu des pièces suivantes :

- un Curriculum Vitae détaillé mentionnant, en particulier, les formations suivies et obtenues en santé travail ainsi que les périodes d'exercice d'une activité de médecine du travail et les conditions dans lesquelles cette activité a été réalisée,
- une attestation d'au moins cinq ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins,
- une promesse d'embauche comme collaborateur médecin signée du directeur du service de santé au travail mentionnant, en particulier, le temps hebdomadaire de travail prévu,
- une attestation du tuteur encadrant certifiant qu'il accepte cette fonction d'encadrement et à laquelle il joint un court CV ainsi qu'une attestation qu'il est bien inscrit au Conseil Départemental de l'Ordre des médecins en tant que médecin qualifié en Médecine du Travail,
- pour les candidats ayant suivi incomplètement une formation spécifique en santé travail mais n'ayant pas obtenu le diplôme : un relevé des unités d'enseignement théoriques et pratiques validées.

Le Conseil pédagogique du DIU vérifiera, outre le contrat de travail, **la motivation du candidat et la compatibilité de son exercice avec la formation.**

• Modalités pédagogiques :

○ Durée du cursus

Les études conduisant à ce diplôme ont une durée de 4 ans segmentée en 2 parties : une première partie de 2 ans (année 1 et année 2) alternant formation pratique et théorique et une seconde partie de 2 ans (année 3 et année 4) de pratique professionnelle tutorée. Le volume horaire de l'enseignement théorique est de 300 heures sur 2 ans (375 HETD réparties sur année 1 et année 2). Les 2 dernières années se déroulent sous forme d'expérience professionnelle encadrée par un tutorat pédagogique (60 heures réparties sur année 3 et 4) et professionnel et sanctionné par un rapport d'acquisition de compétences et un mémoire. Cette durée est donnée en référence à un exercice professionnel à temps plein. Le Conseil pédagogique interrégional jugera au cas par cas les conditions d'un éventuel exercice à temps partiel pendant la formation.

○ Organisation du cursus et outils pédagogiques

L'enseignement est théorique et pratique en alternance sur 2 ans (calendrier universitaire) suivi de 2 années de pratique professionnelle tutorée (comprenant des journées de rencontre pédagogique). Voir Annexe 1

L'enseignement théorique :

- Années 1 et 2 : 300 heures (375 HETD) réparties sur les 2 ans en 4 thèmes. (année 1 : 150h, année 2 : 150h)
Cet enseignement peut être réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de séances d'actualités bibliographiques, de séances interactives pour certaines compétences (communication, management...) et d'enseignement à distance. L'organisation se fera sous forme de séminaires interrégionaux de 2 jours (10 par an). Ils débuteront en octobre.

- Année 3 et 4 : 60 heures réparties sur les 2 ans (année 3 : 30h, année 4 : 30h) et consistant en des journées de regroupement pédagogique. L'enseignement peut être réalisé sous forme de séances d'actualités bibliographiques, d'échange de pratique, de séances interactives.

L'enseignement pratique :

Il correspond à une application de l'enseignement théorique sous la co-tutelle des enseignants de médecine du travail et du médecin du travail tuteur encadrant pendant 4 ans et se répartit de la façon suivante :

- **Années 1 et 2 :**

- * périodes de formation pratique personnalisée "période de découverte du métier" au sein de son entreprise sous la tutelle de son médecin du travail d'une durée d'au moins 3 mois à réaliser en début de formation,
- * périodes de formation en milieu universitaire (Centre de consultation de Pathologie Professionnelle) ou institutionnelle (Inspection médicale du travail, CARSAT...) d'une durée de 3 mois au total, pouvant être fractionnée,
- * période de formation de 18 mois en réalisant son activité définie au sein de l'équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par son médecin tuteur (formation pratique encadrée)

- Année 3 et 4 : période d'activité tutorée. Cette partie correspond à l'exercice du collaborateur médecin prévu par l'article R4623 – 25 de son contrat de travail. Durant cette période, le médecin du travail tuteur doit s'assurer que toutes les compétences correspondant aux objectifs pédagogiques sont mises en jeu.

• **Outils pédagogiques :**

L'enseignement théorique : peut être réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de séances d'actualité bibliographiques, de séances interactives pour certaines compétences (communication, management...) et d'enseignement à distance.

L'enseignement pratique : se répartit de la façon décrite plus haut

• **Partenariat avec les milieux professionnels :**

Services de Santé au Travail Inter-entreprise ou SST d'Entreprise
CARSAT
DIRECCTE

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation**

○ Enseignement théorique (années 1 et 2) :

La présence aux enseignements théoriques est obligatoire. L'évaluation comprend lors de la première session :

- une évaluation écrite en fin de l'année 2 portant sur l'ensemble du programme dont la note comptera pour 80% de la note finale de l'évaluation des enseignements théoriques. Sa durée sera de 2 heures et l'épreuve comportera 4 questions rédactionnelles
- deux présentations orales lors des journées d'enseignement des 2 premières années dont la moyenne des notes comptera pour 20% de la note finale de l'évaluation des enseignements théoriques.

La validation des enseignements théoriques nécessite une note globale d'au moins 10/20 ainsi qu'une note au moins égale à 6/20 lors de l'épreuve d'évaluation écrite.

En cas d'échec lors de la première session l'étudiant aura la possibilité de passer un examen oral de rattrapage. En cas d'échec à l'épreuve de rattrapage, l'étudiant peut prendre une nouvelle inscription sous réserve de l'accord du Conseil pédagogique interrégional. Il peut conserver le bénéfice des notes au-dessus de la moyenne déjà obtenues.

Le jury de l'examen est constitué d'au moins 3 membres du Conseil pédagogique interrégional (Annexe2) dont au moins 2 enseignants de l'interrégion.

○ Stages initiaux (2 x 3 mois) :

L'enseignant responsable pour les 3 mois en milieu hospitalo – universitaire et/ou institutionnel fournira une attestation de validation écrite du stage. Le médecin du travail tuteur, pour les 3 mois en service de santé au travail, fournira une attestation de validation écrite de ce 1er stage.

En cas de non validation, l'étudiant aura la possibilité de refaire un stage pratique dont la durée pourra aller jusqu'à une période équivalente, selon l'avis du Conseil Pédagogique Interrégional.

○ Formation pratique encadrée :

- *Années 1 et 2* : Le médecin du travail tuteur fournira une attestation de validation de la formation pratique accompagnée d'une appréciation écrite sur l'acquisition des compétences par le candidat correspondant à l'ensemble des objectifs pédagogiques. Le candidat établira un court rapport décrivant les activités réalisées correspondant aux objectifs pédagogiques de la formation. La validation de la formation pratique encadrée se fera sous la forme **d'une présentation orale de ce rapport fin de l'année 2**. Une note d'au moins 10/20 sera nécessaire pour la validation. En cas d'échec, l'étudiant aura la possibilité de faire une nouvelle présentation lors de l'examen oral de rattrapage.

Le Conseil pédagogique Interrégional statuera sur les équivalences pouvant être accordées sur les périodes de stage en fonction du dossier de candidature.

- *Années 3 et 4* : la formation pratique tutorée sera validée par un rapport écrit d'acquisition de compétences remis **en fin de cursus** et réalisé par l'étudiant avec l'appréciation du tuteur. Une note d'au moins 10/20 sera nécessaire pour la validation. En cas d'échec, l'étudiant aura la possibilité de faire une nouvelle présentation lors d'un examen oral de rattrapage.

○ Journées de regroupement pédagogique :

L'enseignement responsable fournira une attestation de participation à ces journées.

○ Mémoire de fin de formation :

Le mémoire sera rédigé par écrit et soutenu à l'oral par le candidat devant le Conseil Pédagogique Interrégional à l'issue des 4 ans de formation en octobre. Le jury de l'examen comprend au moins 3 membres du Conseil pédagogique interrégional dont au moins 2 enseignants de l'interrégion. Une note d'au moins 10/20 est nécessaire pour la validation avec possibilité de passer un examen oral de rattrapage si échec.

○ La validation du DIU nécessite :

- une note globale d'au moins 10/20 aux enseignements théoriques (avec une note au moins égale à 6/20 à l'épreuve écrite finale)

- une note d'au moins 10/20 à la formation pratique encadrée en fin d'année 2

- une note d'au moins 10/20 au rapport d'acquisition des compétences en fin d'année 4

- une note d'au moins 10/20 au mémoire

- l'obtention des attestations de validation de des différents stages

- l'obtention de l'attestation de participation aux journées d'enseignement et de regroupement pédagogique.

• **Jury de délivrance du diplôme :**

Les membres du jury sont les membres du Conseil Pédagogique Interrégional (cf. Annexe 2) :

- les enseignants universitaires ou hospitalo-universitaires spécialisés en santé au travail des différents universités co-organisatrices du DIU

- les médecins inspecteurs du travail des différentes DIRRECTE des régions impliquées

Les 4 années seront détaillées ci-dessous une par une afin de pouvoir établir 4 budgets différents.

ANNEE 1

- Programme détaillé avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation, diplômes nationaux ou DU/DIU en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement cf Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit au DU/DIU					Volume horaire total pour l'inscrit	Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire, re...)						
Année 1 Formation théorique (150h)												
UE1 : le monde du travail, la Santé au travail	4602	Pr Gonzalez PU-PH Dr Nourry Nathalie MCU-PH Fac médecine Strasbourg	14	6	6		26	31		Connaître le monde du travail, l'entreprise et l'organisation de la santé au travail en France; savoir évaluer des capacités de travail, les facteurs de pénibilité et connaître les principes et les dispositifs du maintien en emploi	Evaluation écrite, présentation orale	
UE2 : les risques professionnels, suivi et traçabilité	4602	L'ensemble des enseignants de chaque faculté	70	27	27		124	150		Connaître et savoir évaluer les principaux risques professionnels, approche par nuisance et par branche; savoir surveiller et tracer l'état de santé des salariés en conséquence	Evaluation écrite, présentation orale	
Total			84	33	33		150	181				

ANNEE 2

- Programme détaillé avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation, diplômes nationaux ou DU/DIU en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement <u>cf Annexes</u> <u>Section CNU</u>	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit au DU/DIU					Volume horaire total pour l'inscrit	Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)						
Année 2 Formation théorique (150 heures)												
UE3 : Outils, méthodes	4602	Dr Thaon MCU-PH Fac de Nancy	14	6	6		26	31		Connaître les méthodologies d'étude et de recherche de veille sanitaire, les principaux indicateurs, savoir conduire un projet et communiquer	Evaluation écrite et présentation orale	
UE4 : L'équipe pluridisciplinaire	4602	Pr Gonzalez PU-PH Fac médecine Strasbourg Dr Szwarc MCU Associé UFR Besançon	70	27	27		124	150		Savoir surveiller le milieu de travail et gérer le risque; base de management d'équipe en santé au travail	Evaluation écrite et présentation orale	
Total			84	33	33		150	181				

ANNEE 3

- Programme détaillé avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation, diplômes nationaux ou DU/DIU en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement <u>cf Annexes Section CNU</u>	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit au DU/DIU				Volume horaire total pour l'inscrit	Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)					
Année 3 "Formation théorique sous forme de journée de regroupement pédagogique"		Dr Szwarc Esther MCU Associé	15	15			30	37,5		Fiche de présence Présentation de cas	
Total			15	15			30	37,5			

ANNEE 4

- Programme détaillé avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation, diplômes nationaux ou DU/DIU en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement <u>cf Annexes Section CNU</u>	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit au DU/DIU				Volume horaire total pour l'inscrit	Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)					
Année 4 "formation théorique sous forme de journée de regroupement pédagogique"		Dr Szwarc Esther MCU Associé	15	15			30	37,5		Fiche de présence Présentation de cas	
Total			15	15			30	37,5			

ANNEE 1

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Szwarc Prénom : Esther Qualité : MCU associé	UFR Santé Besançon		
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique :			
Nom : Gonzalez Prénom : Maria Qualité : PUPH	faculté de médecine Strasbourg		
Nom : Smolik Prénom : Henri Jacques Qualité : PUPH	UFR science de santé Dijon		
Nom : Deschamps Prénom : Frédéric Qualité : PUPH	UFR Médecine Reims		
Nom : Thaon Prénom : Isabelle Qualité : MCU-PH	faculté de médecine de Nancy		
Nom : Nourry Prénom : Nathalie Qualité : MCU PH	faculté de médecine du Strasbourg		
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
TOTAL			181

- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
TOTAL			

ANNEE 2

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Szwarc Prénom : Esther Qualité : MCU associé	UFR Santé Besançon		
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique :			
Nom : Gonzalez Prénom : Maria Qualité : PUPH	faculté de médecine Strasbourg		
Nom : Smolik Prénom : Henri Jacques Qualité : PUPH	UFR science de santé Dijon		
Nom : Deschamps Prénom : Frédéric Qualité : PUPH	UFR Médecine Reims		
Nom : Thaon Prénom : Isabelle Qualité : MCU-PH	faculté de médecine de Nancy		
Nom : Nourry Prénom : Nathalie Qualité : MCU PH	faculté de médecine du Strasbourg		
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
TOTAL			181

- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
TOTAL			

ANNEE 3

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Szwarc Prénom : Esther Qualité : MCU associé	UFR Santé Besançon		
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique :			
Nom :			
Prénom :			
Qualité :			
TOTAL			37,5

- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom :			
Prénom :			
Qualité :			
TOTAL			

ANNEE 4

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Szwarc Prénom : Esther Qualité : MCU associé	UFR Santé Besançon		
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique :			
Nom :			
Prénom :			
Qualité :			
TOTAL			37,5

- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom :			
Prénom :			
Qualité :			
TOTAL			

3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE¹

ANNEE 1

- Calcul du coût global de la formation (dans le cas d'un DIU, calculer le coût par établissement partenaire)
Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	19186 €
Secrétariat	0 €
Fonctionnement général	2200 €
Déplacements des enseignants	1205 €
Hébergement des enseignants	1540 €
Matériel pédagogique	0 €
Amortissements matériels	0 €
Documentation étudiants	250 €
Publicité	0 €
Réception	250 €
Fournitures diverses	0 €
Autres	0 €
Dépenses hors charges	24631,00 €
Charges UFR ou IUT	8466,91 €
Charges UFC 4%	1539,44 €
Charges Formation continue et Alternance 22%	3848,59 €
Coût total du DU-DIU	38485,94 €
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits DU/DIU)	
Reste à financer	38485,94 €

A compléter avec le service Formation continue et Alternance

Nombre d'inscrits au DU/DIU	8
------------------------------------	----------

En deçà de ce nombre l'équilibre financier du DU/DIU n'est pas assuré

Reste à financer, par individu	4810,74 €
---------------------------------------	------------------

Frais de formation par inscrit, hors droits universitaires	4750 €
A titre informatif : taux horaire/inscrits	31,67 €/h

Pour les DIU, veiller à pratiquer le même tarif que les autres universités associées
Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

(*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €

4 - additionner les deux montants calculés

¹ Mail : formation-continue@univ-fcomte.fr

ANNEE 2

- Calcul du coût global de la formation (dans le cas d'un DIU, calculer le coût par établissement partenaire)
Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	19186 €
Secrétariat	0 €
Fonctionnement général	2200 €
Déplacements des enseignants	1205 €
Hébergement des enseignants	1540 €
Matériel pédagogique	0 €
Amortissements matériels	0 €
Documentation étudiants	250 €
Publicité	0 €
Réception	250 €
Fournitures diverses	0 €
Autres	0 €
Dépenses hors charges	24631,00 €
Charges UFR ou IUT	8466,91 €
Charges UFC 4%	1539,44 €
Charges Formation continue et Alternance 22%	3848,59 €
Coût total du DU-DIU	38485,94 €
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits DU/DIU)	
Reste à financer	38485,94 €

A compléter avec le service Formation continue et Alternance

Nombre d'inscrits au DU/DIU	8
------------------------------------	----------

En deçà de ce nombre l'équilibre financier du DU/DIU n'est pas assuré

Reste à financer, par individu	4810,74 €
--------------------------------	------------------

Frais de formation par inscrit, hors droits universitaires	4750 €
	31,67 €/h

A titre informatif : taux horaire/inscrits

Pour les DIU, veiller à pratiquer le même tarif que les autres universités associées

Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

(*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €

4 - additionner les deux montants calculés

ANNEE 3

- Calcul du coût global de la formation (dans le cas d'un DIU, calculer le coût par établissement partenaire)
Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	3975 €
Secrétariat	0 €
Fonctionnement général	400 €
Déplacements des enseignants	482 €
Hébergement des enseignants	560 €
Matériel pédagogique	0 €
Amortissements matériels	0 €
Documentation étudiants	250 €
Publicité	0 €
Réception	250 €
Fournitures diverses	0 €
Autres	0 €
Dépenses hors charges	5917,00 €
Charges UFR ou IUT	2033,97 €
Charges UFC 4%	369,81 €
Charges Formation continue et Alternance 22%	924,53 €
Coût total du DU-DIU	9245,31 €
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits DU/DIU)	
Reste à financer	9245,31 €

A compléter avec le service Formation continue et Alternance

Nombre d'inscrits au DU/DIU	6
------------------------------------	----------

En deçà de ce nombre l'équilibre financier du DU/DIU n'est pas assuré

Reste à financer, par individu	1540,89 €
--------------------------------	------------------

Frais de formation par inscrit, hors droits universitaires	1500,00 €
	50 €/h

A titre informatif : taux horaire/inscrits

Pour les DIU, veiller à pratiquer le même tarif que les autres universités associées

Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

(*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €

4 - additionner les deux montants calculés

ANNEE 4

- Calcul du coût global de la formation (dans le cas d'un DIU, calculer le coût par établissement partenaire)
Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	3975 €
Secrétariat	0 €
Fonctionnement général	400 €
Déplacements des enseignants	482 €
Hébergement des enseignants	560 €
Matériel pédagogique	0 €
Amortissements matériels	0 €
Documentation étudiants	250 €
Publicité	0 €
Réception	250 €
Fournitures diverses	0 €
Autres	0 €
Dépenses hors charges	5917,00 €
Charges UFR ou IUT	2033,97 €
Charges UFC 4%	369,81 €
Charges Formation continue et Alternance 22%	924,53 €
Coût total du DU-DIU	9245,31 €
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits DU/DIU)	
Reste à financer	9245,31 €

A compléter avec le service Formation continue et Alternance

Nombre d'inscrits au DU/DIU	6
------------------------------------	----------

En deçà de ce nombre l'équilibre financier du DU/DIU n'est pas assuré

Reste à financer, par individu	1540,89 €
--------------------------------	------------------

Frais de formation par inscrit, hors droits universitaires	1500,00 €
	50 €/h

A titre informatif : taux horaire/inscrits

Pour les DIU, veiller à pratiquer le même tarif que les autres universités associées

Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

(*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €

4 - additionner les deux montants calculés

3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

- **Nombre d'inscrits :**

ANNEE 1

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 8

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) :

ANNEE 2

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 8

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) :

ANNEE 3

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 6

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) :

ANNEE 4

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 6

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) :

- **Montants des frais par inscrit :**

ANNEE 1

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE :	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable au service FC :	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des DN de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2019-2020)	<u>4750,00</u> euros	<u>4920,00</u> euros

ANNEE 2

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE :	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁴ par inscrit payable au service FC :	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des DN de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2019-2020)	<u>4750,00</u> euros	<u>4920,00</u> euros

ANNEE 3

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ⁵ par inscrit payable dans APOGEE :	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁶ par inscrit payable au service FC :	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des DN de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2019-2020)	<u>1500,00</u> euros	<u>1670,00</u> euros

ANNEE 4

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ⁷ par inscrit payable dans APOGEE :	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁸ par inscrit payable au service FC :	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des DN de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2019-2020)	<u>1500,00</u> euros	<u>1670,00</u> euros

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la « Délibération inscriptions diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la « Délibération inscriptions diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la « Délibération inscriptions diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁴ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la « Délibération inscriptions diplômes d'établissements et préparations » jointe.






⁵ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la « Délibération inscriptions diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁶ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la « Délibération inscriptions diplômes d'établissements et préparations » jointe.


⁷ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la « Délibération inscriptions diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁸ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la « Délibération inscriptions diplômes d'établissements et préparations » jointe.

3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de diplôme	Esther SZWARC	/ 22 / 02 / 2021 /		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	/ 31 / 03 / 2021 /		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLOU	13/03/2021		

3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / 29 / 03 / 2021 / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Date : / 31 / 03 / 2021 / Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur F. MOULIN

Annexe 1 Programme des enseignements et des compétences attendues

1. Enseignement théorique (300h sur 2 ans)

UE 1-Le monde du travail, la Santé au Travail

UE1.1 – L'entreprise, le Monde du Travail – Organisation de la Santé-Travail

Compétences attendues :

- *Maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail afin de mettre en relation santé et conditions de travail*
- *Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, éthique de l'exercice de la médecine du travail*

Domaines concernés :

- *Réglementation – organisation de la santé au travail*
- *Le monde du travail et de l'entreprise*

UE1.2 – Evaluation et suivi des capacités de travail – Maintien à l'Emploi – Pénibilité

Compétences attendues :

- *Savoir évaluer et suivre les capacités de travail, maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi.*
- *Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail*

Domaines concernés :

- *Aptitude – inaptitude*
- *Maintien dans l'emploi*

UE 2 : Les risques professionnels, suivi et traçabilité

UE2.1 – Evaluation, approche par nuisance, approche par branche

Compétences attendues :

Savoir identifier et évaluer les risques professionnels pour les mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles

Domaines concernés :

- *Approche par pathologies*
- *Appliqué aux risques physiques,*
- *Appliqué aux risques psychosociaux*
- *Appliqué aux risques biologiques*
- *Appliqué aux risques chimiques – toxicologie*
- *Approche par branches professionnelles*

UE2.2 – Surveillance de la Santé, traçabilité, dépistage

Compétences attendues :

Etre capable de mettre en œuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonctions des risques auxquels ils sont exposés.

Domaines concernés :

- *Appliqué aux risques physiques*
- *Appliqué aux risques psychosociaux*
- *Appliqué aux risques biologiques*
- *Appliqué aux risques chimiques – toxicologie*

UE 3 : Outils, Méthodes

UE 3.1 – Méthodologie d'études et de recherche Veille sanitaire, Indicateurs

Compétences attendues :

Etre capable de mettre en œuvre ou de participer à des actions de veille sanitaire, de recherche épidémiologique dans le champ de la santé au travail

Domaines concernés :

- *Outils méthodologiques*
- *Notions d'épidémiologie*
- *Notions de statistiques*
- *Recherches bibliographiques*

UE 3.2 – Conduite de projets et Communication

Compétences attendues :

Maîtriser l'ensemble des outils nécessaires à l'action en milieu de travail (gestion de l'information, communication, définition et conduite de projet...)

Domaines concernés :

- Méthodologie de projet
- Communication en entreprise - négociation

UE 4 : L'équipe pluridisciplinaire

UE 4.1 – La surveillance du milieu de travail et la gestion du risque (de la profession à l'environnement)

Compétences attendues :

Etre capable de conseiller l'entreprise sur la surveillance globale du milieu de travail et une gestion globale des risques y compris les risques environnementaux.

Domaines concernés :

- Appliqué aux risques physiques
- Appliqué aux risques psychosociaux
- Appliqué aux risques biologiques
- Appliqué aux risques chimiques – toxicologie
- Introduction risques environnementaux

UE 4.2 – L'équipe Santé-Travail : Management d'équipe

Compétences attendues :

Etre capable de mener, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et des plans d'actions définis par la loi du 20 juillet 2011, toutes les actions de prévention technique, organisationnelle et médicale) en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire.

Domaines concernés :

- Pluridisciplinarité
- Rôle des différents acteurs
- Coordination, animation d'équipe.

2 Formation Pratique initiale de 2 ans en alternance avec la formation théorique

a. Formation Pratique 1 (sous l'autorité d'un enseignant H/U)

Cette formation prendra la forme de stages en dehors du service d'exercice du médecin collaborateur pour une durée totale de 3 mois (CCPP, DIRECCTE, CARSAT...).

- Connaître le fonctionnement et le rôle d'un centre de consultations de Pathologie Professionnelle (CCPP), de l'inspection médicale du travail et du service prévention des risques professionnels
- Avoir participé à des consultations, à des actions de prévention ou de suivi sanitaire, à au moins un CRRMP

b. Formation Pratique 2 (sous l'autorité du médecin tuteur)

Cette formation pratique prendra la forme de « périodes de découvertes » avec le Médecin Tuteur au sein du service de santé au travail pour une durée totale de 3 mois

- Connaître le fonctionnement d'un service de santé au travail
- Avoir participé à des actions en pluridisciplinarité
- Connaître le rôle des différents membres de l'équipe et de la Commission médico-technique
- avoir participé à une action de promotion de la santé et de maintien dans l'emploi

c. Formation encadrée de 18 mois

Cette formation correspondra à une activité définie au sein de l'équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par le médecin du travail encadrant

3 Expérience professionnelle encadrée par un tutorat pédagogique et professionnel pendant les 2 dernières années.

Annexe 2 Le Conseil Pédagogique Interrégional

Le Conseil Pédagogique interrégional est composé de :

1. Enseignants de Médecine et Santé au Travail

STRASBOURG : Pr Maria GONZALEZ (PU-PH), suppléante Dr Nathalie NOURRY (MCU-PH)

NANCY : Dr Isabelle THAON (MCU-PH), suppléante Dr Emmanuelle EPNVEN (PH)

REIMS : Pr Frédéric DESCHAMPS (PU-PH)

DIJON : Pr Henri-Jacques SMOLIK (PU-PH)

BESANCON : Dr Esther SZWARC (MCU associé)

2. Représentants des médecins inspecteur du travail

Dr Martine LEONARD (Grand Est)

Dr Christine MANEAUX (Bourgogne-Franche-Comté)

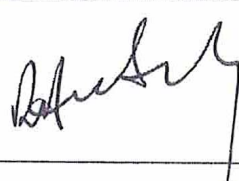


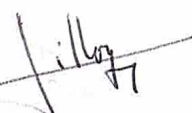

DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF
COMPOSANTE : UFR SANTE
**INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée :
 DU L'ETHIQUE, LA COMMUNICATION ET LE TRAVAIL, EN EQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE DANS LE CHAMP
 DE LA SANTE**
NOMBRE D'HEURES : 30h
ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :
RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>72,00</u> euros (compléter)	<u>242,00</u> euros (compléter)


NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :
RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁴ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>95,00</u> euros (compléter)	<u>265,00</u> euros (compléter)

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Régis AUBRY	/ 23/02/2021 /		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	/ 02 / 04 / 2021 /		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	/ 02 / 04 / 2021 /		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / <u>29</u> / <u>03</u> / <u>2021</u> / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Date : / <u>02</u> / <u>04</u> / <u>2021</u> / Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁴ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

COÛT DE LA FORMATION ET DÉTERMINATION DU TARIF

BUDGET DE LA FORMATION **A COMPLÉTER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE**⁵

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	1164,8 €
Secrétariat	€
Fonctionnement général	€
Déplacements des enseignants	€
Hébergement des enseignants	€
Matériel pédagogique	€
Amortissements matériels	€
Documentation étudiants	€
Publicité	€
Réception	€
Fournitures diverses	€
Autres	€
Dépenses hors charges	1164,8€
Charges UFR ou IUT	400,4 €
Charges UFC 4%	72,8 €
Charges Formation continue et Alternance 22%	182 €
Coût complet de la formation	1820 €
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
Reste à financer	1820 €

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

Nombre d'inscrits à la formation	19
---	-----------

En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré

Reste à financer, par individu	95,79 €
---------------------------------------	----------------

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription	95 €
	3,17 €/h

A titre informatif : taux horaire/inscrits

Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

() pour chiffrer les dépenses d'enseignements :*

- 1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

⁵ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr



DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF

COMPOSANTE : UFR SANTE

INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification de tarif est demandée :

DIU D'ECHOGRAPHIE CLINIQUE D'URGENCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

NOMBRE D'HEURES : 53h15

ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT








Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>2500,00</u> euros (compléter)	<u>2670,00</u> euros (compléter)

NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁴ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>2000,00</u> euros (compléter) pour la formation initiale	<u>2170,00</u> euros (compléter) pour la formation initiale
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>2500,00</u> euros (compléter) pour les stagiaires en formation continue	<u>2670,00</u> euros (compléter) pour les stagiaires en formation continue

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr DESMETTRE Thibaut	/ 22/03/2021 /		Pour la Présidente de l'UFC et par délégation La Responsable des Services Administratifs
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante		/ 22/03/2021 /		 Carole COINTEAU
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance		/ 22/03/2021 /		

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁴ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : /29/03/2021/ Joindre la délibération
Directeur de la composante,	Date : /30/03/2021/ Le Directeur de l'UFR SANTE
Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Signature et cachet : Professeur T. MOULIN

COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE⁵

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	10810,37 €
Secrétariat	0€
Fonctionnement général	1600€
Déplacements des enseignants	790€
Hébergement des enseignants	910€
Matériel pédagogique	500€
Amortissements matériels	0€
Documentation étudiants	0€
Publicité	0€
Réception	1500€
Fournitures diverses	0€
Autres	0€
Dépenses hors charges	16110,37€
Charges UFR ou IUT	5537,94€
Charges UFC 4%	1006,90€
Charges Formation continue et Alternance 22%	2517,25€
Coût complet de la formation	25172,46€
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
Reste à financer	25172,46€

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

Nombre d'inscrits à la formation	10
----------------------------------	----

En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré

Reste à financer, par individu	2517,25€
--------------------------------	----------

⁵ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr



Frais pédagogiques par inscrit en tant que stagiaire en formation continue, hors frais d'inscription	2500€
A titre informatif : taux horaire/inscrits	47 €/h
Frais pédagogiques par inscrit en formation initiale, hors frais d'inscription	2000 €
A titre informatif : taux horaire/inscrits	38 €/h

Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

() pour chiffrer les dépenses d'enseignements :*

- 1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF
COMPOSANTE : UFR SANTE
INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée :

DIU Formation Complémentaire en gynécologie et obstétrique.




NOMBRE D'HEURES : 80h
ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :
RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>900,00</u> euros (compléter)	<u>1070,00</u> euros (compléter)

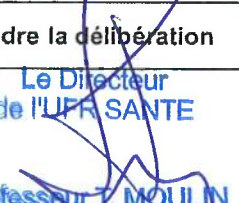
NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :
RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁴ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>500,00</u> euros pour la formation initiale	<u>670,00</u> euros pour la formation initiale
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>900,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue	<u>1070,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Rajeev RAMANAH	/ 23/02/2021 /		Pr R. RAMANAH Chef de Pôle Pôle Médecine Femme CHRU Jean Minjoz 25130 BESANCON CEDEX Services Administratifs
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Carole GONTEAU	12/02/2021		Carole GONTEAU
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Laurence RICE	12/02/2021		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / 29/03/2021 / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Date : / 30/03/2021 / Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁴ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE⁵

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	4876 €
Secrétariat	0€
Fonctionnement général	600€
Déplacements des enseignants	0€
Hébergement des enseignants	0€
Matériel pédagogique	0€
Amortissements matériels	0€
Documentation étudiants	0€
Publicité	0€
Réception	0€
Fournitures diverses	0€
Autres	0€
Dépenses hors charges	5476€
Charges UFR ou IUT	1882,38€
Charges UFC 4%	342,25€
Charges Formation continue et Alternance 22%	855,63€
Coût complet de la formation	8556,25€
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
Reste à financer	8556,25€

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

Nombre d'inscrits à la formation	8
----------------------------------	---

En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré

Reste à financer, par individu	1069,53€
--------------------------------	----------

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription	900€
A titre informatif : taux horaire/inscrits	19,56€/h

Alignement avec Dijon

Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

(*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

- 1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

⁵ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr



DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF

COMPOSANTE : UFR SANTE

INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée :

DIU DE MEDECINE URGENCES VITALES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

NOMBRE D'HEURES : 65h

ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT





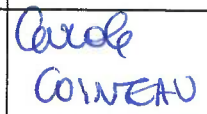
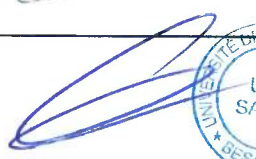


Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>2500,00</u> euros (compléter)	<u>2670,00</u> euros (compléter)

NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁴ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>2000,00</u> euros (compléter) pour la formation initiale	<u>2170,00</u> euros (compléter) pour la formation initiale
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>2500,00</u> euros (compléter) pour les stagiaires en formation continue	<u>2670,00</u> euros (compléter) pour les stagiaires en formation continue

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Desmettre Thibaut	/ 22/03/2021 /		  
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	 CAROLE GILLOEU	/ 22/03/2021 /		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	 GILLON Pascal	/ 22/03/2021 /		

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

⁴ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 29 / 03 / 2021 / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Date : 30 / 03 / 2021 / Signature et cachet : La Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE⁵

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	9179,44 €
Secrétariat	0 €
Fonctionnement général	2400 €
Déplacements des enseignants	126 €
Hébergement des enseignants	420 €
Matériel pédagogique	500 €
Amortissements matériels	0 €
Documentation étudiants	0 €
Publicité	0 €
Réception	1500 €
Fournitures diverses	0 €
Autres	0 €
Dépenses hors charges	14125,44€
Charges UFR ou IUT	4855,62€
Charges UFC 4%	882,84€
Charges Formation continue et Alternance 22%	2207,10€
Coût complet de la formation	22071,00€
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	9
Reste à financer	2452,33€

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

Nombre d'inscrits à la formation	9
----------------------------------	---

En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré

Reste à financer, par individu	2452,33 €
--------------------------------	-----------

Frais pédagogiques par inscrit en tant que stagiaire à la formation	2500 €
---	--------

⁵ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr



continue hors frais d'inscription	
A titre informatif : taux horaire/inscrits	38 €/h
Frais pédagogiques par inscrit en formation initiale hors frais d'inscription	2000 €
A titre informatif : taux horaire/inscrits	31 €/h

Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

() pour chiffrer les dépenses d'enseignements :*

1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €

4 - additionner les deux montants calculés

DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF

COMPOSANTE :

INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée : DU Médiateur

NOMBRE D'HEURES : 166 heures

ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT : 2650 euros

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT





Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>2650</u> euros	<u>2820</u> euros

NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) : 2656 euros


RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ³ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ⁴ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	<u>2656</u> euros (compléter)	<u>2826</u> euros

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Mme Catherine TIRVAUDEY	19/03/21		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Christine LOPEZ	10/03/21		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	15/03/21		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / / / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Christophe LANG	Date : 14/03/2021 Signature et cachet : 

- ¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.
² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.
³ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.
⁴ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE⁵

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	17 001.68 €
Secrétariat	€
Fonctionnement général	€
Déplacements des enseignants	€
Hébergement des enseignants	€
Matériel pédagogique	€
Amortissements matériels	€
Documentation étudiants	€
Publicité	€
Réception	€
Fournitures diverses	€
Autres	€
Dépenses hors charges	17 001.68€
Charges UFR ou IUT	5844.33€
Charges UFC 4%	1062.61€
Charges Formation continue et Alternance 22%	20656.51€
Coût complet de la formation	26 565.13€
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
Reste à financer	26 565.13

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

Nombre d'inscrits à la formation

10

En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré

Reste à financer, par individu

2 656 €

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription

2656€

€/h

A titre informatif : taux horaire/inscrits

Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

(*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €

4 - additionner les deux montants calculés

⁵ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr



DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE :

INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU DE CHIRURGIE DE LA MAIN

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Nom et Prénom : *OBERT Laurent*

Statut : *PU PH*

Coordonnées Professionnelles :

Téléphone :

Mail : laurent.obert@univ-fcomte.fr

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE (voir « *Guide pour la création de la formation* »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : *BAC+5 (et plus)*
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : *BAC+5 (et plus)*

1. OBJECTIF DE LA FORMATION

Formation de base théorique, diagnostique et thérapeutique en Pathologies Chirurgicales de la Main et de nerfs périphérique. Diplôme validant pour le droit au titre de Chirurgie de la Main.

1.2 COMPETENCES ACQUISES

Compétences diagnostiques et thérapeutiques de base dans la pathologie chirurgicale de la main et des nerfs périphériques.

1.3 METIERS CIBLE

Pré-requis obligatoire pour demande de droit au titre de Chirurgie de la Main.

Code ROME V2Z90 – J1102

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

Le DIU de Chirurgie de la Main comprend 4 entités organisationnelles : Grand Ouest, Grand Sud, Nancy, Paris-Est-Nord. Chacune de ces entités organise son propre calendrier d'enseignement dans le cadre d'un programme commun sur 2 années.

Grand Ouest :

UFR Médecine Angers

UFR Médecine Brest

UFR Médecine Caen

UFR Médecine Nantes

Formation continue

UFR Médecine Poitiers
UFR Médecine Rennes
UFR Médecine Rouen
UFR Médecine Tours

Grand Sud :

UFR Médecine Bordeaux
UFR Médecine Grenoble
UFR Médecine Lyon
UFR Médecine Marseille
UFR Médecine Montpellier
UFR Médecine Nice
UFR Médecine Toulouse

Nancy :

UFR Médecine Nancy

Paris-Est-Nord

UFR Médecine Besançon
UFR Médecine Lille
UFR Médecine Paris Descartes
UFR Médecine Paris Sorbonne
UFR Médecine Strasbourg

2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

• Composante responsable de la formation

- Nom de la composante : **UFR Sciences de la Santé, Besançon**
- Adresse : 19 rue Ambroise Paré 25030 Besançon
- Directeur : Pr Thierry MOULIN
- Email : direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr
- Tél. : 0381665630
- Fax :

• Composantes associées : pas de composante associée

• Etablissement(s) de formation partenaire(s)

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

- Nom de l'établissement : **Faculté de Médecine de Lille**
- Adresse : 2 rue Avinée 59120 Loos
- Directeur : Pr Dominique LACROIX
- Email :
- Tél. :

- Nom de l'établissement : **Faculté de Médecine Paris Descartes**
- Adresse : 15 rue de l'école de Médecine 75006 Paris
- Directeur : Xavier JEUNEMAITRE
- Email :
- Tél. :

- Nom de l'établissement : **Faculté de Médecine Paris Sorbonne**
- Adresse : 91 bld de l'hôpital 75013 Paris
- Directeur : Pr Bruno RIOU
- Email :
- Tél. :

- Nom de l'établissement : **Faculté de Médecine de Strasbourg**
- Adresse : 4 rue Kirschleger 67000 Srasbourg



Formation continue

- Directeur : Pr Jean SIBILIA
- Email : jean.sibilia@unistra.fr
- Tél. :

• Lieux de déroulement de la formation

La formation se déroule sur Besançon, Lille et Paris

2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• Publics concernés :

Formation initiale et Formation continue

• Durée de la formation pour l'étudiant :

2 ans : début de l'enseignement en septembre année N et fin de l'enseignement en juillet année N+2.

• Conditions d'accès à la formation :

- Formation initiale : DES, DESC, DFMS, DFMSA de Chirurgie Orthopédique et traumatologiques, Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique, Chirurgie pédiatrique
- Formation continue : Chefs de clinique, Assistants Hospitaliers, Chirurgiens Français et étrangers. Spécialités concernées : Chirurgie Orthopédique et traumatologiques, Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique, Chirurgie pédiatrique

Autorisation du Responsable Régional : Pr Laurent OBERT (après étude du dossier de la candidature qui comportera un CV, une lettre de motivation avec justificatifs).

• Modalités pédagogiques :

- 120h divisées en CM, TP et e-learning
- 60h 1^{er} année et 60h 2^e année
- 1 stage de 60j dans un lieu agréé par le Collège, qui pourra être fragmenté avec l'accord du Chef de Service.

• Modalités de contrôles des connaissances et de validation de la formation :

Epreuves de contrôle comportent :

- A la fin de la 1^{er} année : 1h de QCM nationaux (/20)
- A la fin de la 2^e année : 10min de présentation du mémoire (/20), 15min sur 2 cas cliniques (/40)
- Evaluation de l'assiduité (validée ou non validée)

Tous les inscrits passent en 2^e année s'ils ont passé l'examen de 1^{er} année.

La validation du DIU est conditionnée par l'obtention de la moyenne au total des épreuves des 2 années (c'est à dire moyenne supérieure ou égale à 40/80).


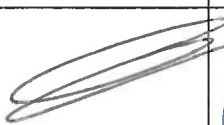

Il n'y a pas de session de rattrapage hormis cas de force majeure : problème de santé ou familial grave. Cela doit rester ponctuel.

Pour les candidats à l'étranger, éventuellement (raison sanitaire, visa...) l'examen peut être organisé en distanciel le même jour sous réserve de la surveillance d'un enseignant sur place.

• Jury de délivrance du diplôme :


François LOISEL PH
Isabelle PLUVY MCU PH
Laurent OBERT PU PH

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Laurent Obert	12/03/21		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	17/03/2021 -1		 <p>Pour la Présidente de l'UFC et par délégation La Responsable des Services Administratifs</p>

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Carole COINTEAU

Avis du conseil de la composante	Date : / 29 / 03 / 2021 / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Date : / 30 / 03 / 2021 Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :
1 - la « Demande d'abrogation » et
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR SANTE




INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU FORMATION COMPLEMENTAIRE EN GYNECOLOGIE

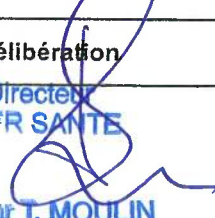
DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Nous demandons que le volume horaire initial de 80h sur la maquette soit modifié à 46h.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Rajeev RAMANAH	/ 23/02/2021		Pr R. RAMANAH Chef de Pôle Pôle Mère-Femme CHRU Jean Minjoz 25030 BESANCON CEDEX
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Carole CORNETAU	12/02/2021		 La Resp Services Adm Carole Co...

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 29/03/2021 / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Date : 30/03/2021 Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTÉ Professeur T. MOULIN

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :
1 - la « Demande d'abrogation » et
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR SANTE


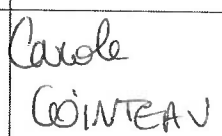
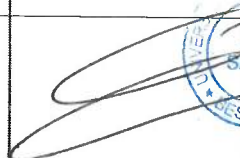

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU MEDECINE DE REEDUCATION 1^E ET 2^E ANNEE



DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Nous demandons un changement de responsable pédagogique. Le Pr Decavel sera remplacé par le Pr Michel.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Fabrice MICHEL	/ 22/02/2021 /		Professeur F. MICHEL Médecine Physique et de Réadaptation CHRU BESANCON Tél. 03 81 66 89 50 N° RPPS 1003962171 Services Administratifs
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	 COINTEAU	/ 04/23/2021 /		 Carole COINTEAU

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / 29 / 03 / 2021 / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom :  Thierry MOULIN	Date : / 30 / 03 / 2021 / Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- * Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- * Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE :

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DIU OBESITE PEDIATRIQUE, APPROCHES DE SANTE PUBLIQUE

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Nous demandons un changement de responsables pédagogiques. Le Pr Pierre Rorhlich et le Dr Véronique Nègre seront remplacés par :

- *Nom et prénom : Stéphanie PASTEUR*
- *Statut : PH*
- *Coordonnées professionnelles*
 - *Téléphone :*
 - *Mail : s1pasteur@chu-besancon.fr*

- *Nom et prénom : Gérard THIRIEZ*
- *Statut : PU PH*
- *Coordonnées professionnelles*
 - *Téléphone :*
 - *Mail : gerard.thiriez@univ-fcomte.fr*

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

Neuf CHU (Centre spécialisés de l'Obésité) participent à ce DIU : Angers, Besançon, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Paris Descartes et Toulouse.

Les modules en présentiel auront lieu dans 3 CHU différents au cours de chaque année universitaire.

2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- **Composante responsable de la formation**
 - *Nom de la composante : UFR Sciences de la Santé, Besançon*
 - *Adresse : 19 rue Ambroise Paré 25030 Besançon*
 - *Directeur : Pr Thierry MOULIN*
 - *Email : direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr*
 - *Tél. : 0381665630*
 - *Fax :*

• **Etablissement(s) de formation partenaire(s)**

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

- Nom de l'établissement : **UFR Sciences Médicales Bordeaux**
- Code UAI de l'établissement mère :
- Adresse :
- Directeur : *Pr Pierre DUBUS*
 - Email :
 - Tél. : 05 57 57 47 53
 - Fax :
- Responsables pédagogiques : *Pr Pascal Barat, Dr H el ene Thibault*
 - Email :
 - T el. :
 - Fax :
- Nature du partenariat :

- Nom de l'établissement : **Facult e de Sant e Angers**
- Code UAI de l'établissement m ere :
- Adresse :
- Directeur : *Pr Nicolas LEROLLE*
 - Email :
 - T el. : 02 41 73 58 00
 - Fax :
- Responsables p edagogiques : *Pr R egis Coutant, Dr Marion Beaumesnil, Dr Jessica Jager Amsellem*
 - Email :
 - T el. :
 - Fax :
- Nature du partenariat :

- Nom de l' tablissement : **Facult e de m edecine Lille**
- Code UAI de l' tablissement m ere :
- Adresse : *2 rue Avin ee 59120 Loos*
- Directeur : *Pr Dominique LACROIX*
 - Email :
 - T el. :
 - Fax :
- Responsable p edagogique :
 - Email :
 - T el. :
 - Fax :
- Nature du partenariat :

- Nom de l' tablissement : **Facult e de m edecine Lyon 1**
- Code UAI de l' tablissement m ere :
- Adresse : *8 avenue Rockefeller 69300 Lyon*
- Directeur : *Pr Giller RODE*
 - Email :
 - T el. : 04 78 77 70 00
 - Fax :
- Responsable p edagogique :
 - Email :
 - T el. :
 - Fax :
- Nature du partenariat :

- Nom de l' tablissement : **Facult e des Sciences M edicales Marseille**
- Code UAI de l' tablissement m ere :
- Adresse : *27 bld Jean Moulin, 13385 Marseille*

Formation continue

- Directeur : *Pr Georges LEONETTI*
Email :
Tél. : 04 91 32 43 00
Fax :
- Responsable pédagogique :
Email :
Tél. :
Fax :
- Nature du partenariat :

- Nom de l'établissement : **Faculté de Médecine de Nice – UCA Santé**
- Code UAI de l'établissement mère :
- Adresse : *28 avenue de Valombrose, 06107 Nice*
- Directeur : *Pr Patrick BAQUE*
Email :
Tél. : 04 93 37 77 77
Fax :
- Responsable pédagogique :
Email :
Tél. :
Fax :
- Nature du partenariat :

- Nom de l'établissement : **Faculté de Médecine Paris Descartes**
- Code UAI de l'établissement mère :
- Adresse : *15 rue de l'école de Médecine 75006 Paris*
- Directeur : *Pr Xavier JEUNEMAITRE*
Email :
Tél. :
Fax :
- Responsable pédagogique :
Email :
Tél. :
Fax :
- Nature du partenariat :

- Nom de l'établissement : **Faculté de Médecine Toulouse**
- Code UAI de l'établissement mère :
- Adresse : *133 route de Narbonne, 31400 Toulouse*
- Directeur : *Pr Didier CARRIE et Pr Elie SERRANO*
Email :
Tél. : 05 62 88 90 00
Fax :
- Responsable pédagogique :
Email :
Tél. :
Fax :
- Nature du partenariat :

• **Lieu(x) de déroulement de la formation**

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

La Formation se déroule potentiellement sur 3 des 9 sites.

2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• **Durée de la formation pour l'étudiant :**

- Nombre d'heures, nombre de jours, période



Formation continue

Le DIU Obésité Pédiatrique dure une année universitaire.

90h d'enseignement théorique et pratique sur 3 sessions de 3 jours (1 session par Université)

6h d'e-learning sur 3 sessions de 2h préalable à chaque session

20h (3 jours) de stage

• Condition d'accès à la formation :

- Prérequis (préciser en particulier les acquis professionnels requis)
- Dossier de candidature : préciser s'il en existe un et éventuellement le joindre

CV et lettre de motivation à adresser à saadia.soltani@chu-bordeaux.fr

(l'étudiant nous envoie cv et lettre de motivation, que l'on envoie à Mme Soltani. Nous ouvrons eCandidat ensuite à ceux dont l'avis est favorable).

• Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation

- Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...

- *Rédaction d'un mémoire*

- *Examen final sur une journée (1 seul lieu national pour tous les étudiants) : examen écrit et présentation orale des mémoires :*

L'examen écrit se compose d'un cas clinique de 1h et d'une question rédactionnelle de 1h.

L'examen oral sur le mémoire dure 30min.

La note finale est basée sur :

- *La note aux épreuves écrites*
- *La notes aux « cours inversés » et TD pendant les modules présentiels*
- *La note du mémoire (écrit et oral)*

Il n'est pas prévu de session de rattrapage sauf cas exceptionnel (maladie, maternité)

• Jury de délivrance du diplôme :



- *Composition non nominative : qualité des membres du jury*

(Rappel de la réglementation : l'article L613-1 du code de l'éducation prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

Le jury se compose des responsables pédagogiques des Universités.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
---------	-------------	------	-----------	--------

Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	PASTEUR Stephane	15/03/2021		M. PASTEUR Stéphane Pédiatre - HEPPOP-FC CHRU Besançon
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	17/03/2021		Pour la Présidence de l'UFC et par délégation La Responsable des Services Administratifs



VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 29/03/2021 / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Date : 30/03/2021 Signature et cachet : Le Directeur de l'UFR SANTÉ Professeur T. MOULIN

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :
1 - la « Demande d'abrogation » et
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

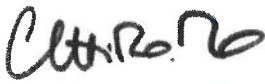
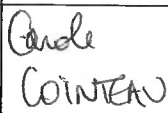


COMPOSANTE : UFR SANTE

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :
DIU THERAPEUTIQUE ANTI-INFECTIEUSE

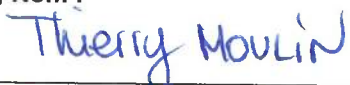

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Nous demandons que le volume horaire sur la maquette de 80h soit modifié à 72h.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Catherine CHIROUZE	/ 22/02/2021 /		Pour la Présidente de l'UFC et par délégation La Responsable des Services Administratifs
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	 COINTEAU	/ 29.03/2021 /		 Carole COINTEAU

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / 29 / 03 / 2021 / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : 	Date : / 30 / 03 / 2021 / Signature et cachet :  Professeur T. MOULIN

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :
1 - la « Demande d'abrogation » et
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR SANTE




INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

DU PRATIQUES ET INNOVATION EN CICATRISATION

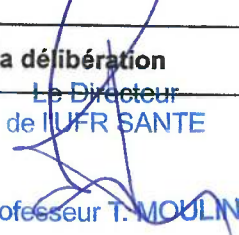
DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Nous demandons que le volume horaire sur la maquette de 61h soit modifié à 51h.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Dr Zaher LAKKIS	/ 25/02/2021 /		Docteur Z. LAKKIS Chirurgie Viscérale, Digestive et Cancérologique Unité de Transplantation Hépatique CHU Jean Minjoz - BESANCON Responsable des Services Administratifs
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	/ 25/02/2021 /		 Carole COINTEAU

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / 29 / 03 / 2021 / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Date : / 30 / 03 / 2021 / Signature et cachet : Le Directeur de l'UFR SANTE  Professeur T. MOULIN

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement de type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :
1 - la « **Demande d'abrogation** » et
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE :

INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :


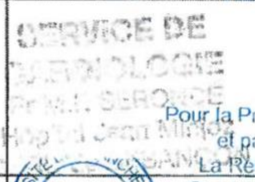


DIU ECHOCARDIOGRAPHIE DU GRAND EST 1^e et 2^e année

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :


Nous demandons que le volume horaire sur la maquette de 40h par année soit modifié à 20h par année.

Nous demandons aussi que Le Dr Romain CHOPARD soit ajouté en tant que co-responsable du DIU Echocardiographie du Grand Est 1^e et 2^e année.

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de diplôme	Pr Marie-France SERONDE	/ 12/02/2021/		 Pour la Présidente de l'UFR et par délégation La Responsable des Services Administratifs
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	/ 12-103/2021 /		 Carole COINTEAU

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / 29/03/2021 / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Date : / 30/03/2021 / Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE :

**INTITULE de diplôme d'établissement pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :
DU American Law**

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Deux modifications :




- Dans le dossier d'habilitation-crédation du DU, il était requis que les étudiants souhaitant suivre ce diplôme devaient avoir suivi et validé au préalable un cours d'introduction à la Common Law. Après expérimentation concluante, nous souhaitons supprimer l'obligation de ce prérequis pour accéder au DU. Ne reste donc qu'un seul pré-requis : avoir validé une première année en Droit.
- Attribution d'ECTS : afin de pouvoir ouvrir nos cours de droit américain aux étudiants en échange d'une part, et de pouvoir recevoir en qualité d'enseignants en mobilité via Erasmus des enseignants étrangers d'autre part, nous souhaitons attribuer des ECTS à chaque module du diplôme. En effet le DU comporte 4 modules de 10H chacun. S'il est d'usage d'attribuer 1 ECTS pour 25 à 30 h de travail ce qui à l'UFC correspond en principe à 8h-9h de formation en présentiel, dans le DU, chaque module donne lieu à 10H de cours en présentiel (soit légèrement plus que 8-9h). Mais surtout, il faut souligner que dans ce DU sont délivrés des cours de droit étranger en anglais. Chaque heure de cours en présentiel nécessite donc plus de travail qu'habituellement pour les étudiants. Outre l'aspect disciplinaire et l'apprentissage d'une toute nouvelle méthodologie à laquelle ils ne sont pas habitués en tant que juristes français, ceux-ci doivent surmonter la barrière de la langue. Nous estimons donc que chaque heure de cours en présentiel correspond à 4,5H de travail pour l'étudiant au total (soit 45H de travail pour un cours de 10H). Ainsi nous demandons l'attribution de 1,5 ECTS par module de 10H, soit un total de 6 ECTS pour le diplôme (un DU= une UE). **Voir tableau récapitulatif ci-dessous.**

Formation continue

Contenu des unités enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement cf Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit au DU/DIU					Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence	ECTS	
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)							
Institutional Law	01/ 02/ 03/ 04	Nom : DECOSTER Caroline Qualité : MCF 03 Etablissement : UFC (SIEPG)	10					10	15		Introduction aux institutions américaines	« A la discrétion de l'enseignant » : Oral de 10 minutes ou écrit d'une heure.	1.5
Fundamental Rights	01/02/03	Nom : DECOSTER Caroline Qualité : MCF 03 Etablissement : UFC (SIEPG)	10					10	15		Compréhension du droit constitutionnel américain et des droits fondamentaux	« A la discrétion de l'enseignant » : Oral de 10 minutes ou écrit d'une heure	1.5
Tort Law	01	Nom : TARARE Célia Qualité : MCF 01 Etablissement : UFC (SIEPG)	10					10	15		Compréhension du droit de la responsabilité délictuelle américain	« A la discrétion de l'enseignant » : Oral de 10 minutes ou écrit d'une heure	1.5
Business Law	01	Nom : TARARE Célia /BIGGS Henry Qualité : MCF 01/Professeur invité Etablissement : UFC/ Washington University, Missouri, USA	10					10	15		Compréhension du droit commercial et des sociétés américain	« A la discrétion de l'enseignant » : Oral de 10 minutes ou écrit d'une heure	1.5
Total			40					40	60				4.5



VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Mme Célia Berger-Tarare	/ 12 / 03 / 2021 /		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Christine Lopez	/ 15 / 03 / 2021		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / _ / _ / _ _ _ / Joindre la délibération	
Directeur de la composante, Prénom, Nom  Christophe LANG	Date : 15/03/2021 Signature et cachet :	

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :
 - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
 - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

COMPOSANTE :

INTITULE de **diplôme d'établissement** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :
DU English Law



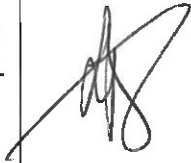
DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Une modification :

- Attribution d'ECTS : afin de pouvoir ouvrir nos cours de droit anglais aux étudiants en échange d'une part, et de pouvoir recevoir en qualité d'enseignants en mobilité via Erasmus des enseignants étrangers d'autre part, nous souhaitons attribuer des ECTS à chaque module du diplôme. En effet le DU comporte 4 modules de 10H chacun. S'il est d'usage d'attribuer 1 ECTS pour 25 à 30 h de travail ce qui à l'UFC correspond en principe à 8h-9h de formation en présentiel, dans le DU, chaque module donne lieu à 10H de cours en présentiel (soit légèrement plus que 8-9h). Mais surtout, il faut souligner que dans ce DU sont délivrés des cours de droit étranger en anglais. Chaque heure de cours en présentiel nécessite donc plus de travail qu'habituellement pour les étudiants. Outre l'aspect disciplinaire et l'apprentissage d'une toute nouvelle méthodologie à laquelle ils ne sont pas habitués en tant que juristes français, ceux-ci doivent surmonter la barrière de la langue. Nous estimons donc que chaque heure de cours en présentiel correspond à 4,5H de travail pour l'étudiant au total (soit 45H de travail pour un cours de 10H). Ainsi nous demandons l'attribution de 1,5 ECTS par module de 10H, soit un total de 6 ECTS pour le diplôme (un DU= une UE). **Voir tableau récapitulatif ci-dessous.**

Titre et contenu des unités d'enseignement et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement cf Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit au DU/DIU				Volume horaire total pour l'inscrit	Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence	ECTS
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)						
The English Legal System	01 / 03	Nom : DECOSTER CAROLINE Qualité : MCF 03 Etablissement : UFC (SIEPG)	10				10	15		Introduction au système de Common Law	« A la discrétion de l'enseignant » : Oral de 10 minutes ou écrit d'une heure.	1.5
Contract law	01	Nom : TARARE Célia Qualité : MCF 01 Etablissement : UFC (SIEPG)	10				10	15		Compréhension du droit des contrats anglais	Oral de 10 minutes ou écrit d'une heure	1.5
Trust Law	01	Nom : TARARE Célia Qualité : MCF 01 Etablissement : UFC (SIEPG)	10				10	15		Compréhension du droit des trusts anglais	Oral de 10 minutes ou écrit d'une heure	1.5
Criminal Law	01	Nom : DECOSTER Caroline Qualité : MCF 03 Etablissement : UFC (SIEPG)	10				10	15		Compréhension du droit pénal anglais	Oral de 10 minutes ou écrit d'une heure	1.5
Total			40				40	60				6

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Mme Célia Berger-Tarare	/ 12 / 03 / 2021 /		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Christine Lopez	/ 15 / 03 / 2021 /		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / _ / _ / _ _ _ / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Christophe LANG 	Date : / 15 / 03 / 2021 / Signature et cachet : 

DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :
1 - la « Demande d'abrogation » et
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).



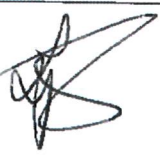
COMPOSANTE : UFR SJEPEG

**INTITULE de diplôme d'établissement pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :
DU Médiateur**

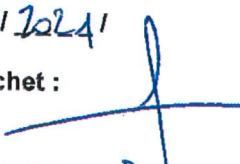
DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

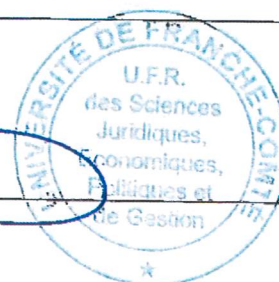
Dans le dossier d'habilitation-crédation du DU Médiateur, le total des heures d'enseignements était de 160h pour l'inscrit, 216.5h équivalent TD. 113 heures de cours magistraux et 47h de travaux dirigés. Après deux sessions de formation, une réunion de l'équipe pédagogique et un conseil de perfectionnement, il apparaît nécessaire de renforcer les heures de travaux dirigés et d'ajouter une journée de formation (6H TD) dédiée à des mises en situation. Cette dernière journée dans l'emploi du temps permettra d'évaluer les compétences acquises par chaque stagiaire. Cette amélioration de la formation a aussi pour objectif de renforcer le caractère professionnalisant du DU, indispensable dans le cadre de l'Inscription de ce diplôme au Répertoire Spécifique. Cette modification induit une modification du tarif (voir dossier joint)

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Mme Catherine TIRVAUDEY	19/03/21		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Christine LOPEZ	19/03/21		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / / / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Christophe LANG	Date : 11/03/2021 Signature et cachet : 



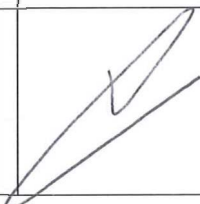

DEMANDE D'ABROGATION

COMPOSANTE :



INTITULE de la **préparation examen/concours** pour laquelle l'abrogation est demandée :

Abrogation du DIUGC préparant au diplôme national du DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion)

VISA DU PORTEUR

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	AL Calarnou	05 / 03 / 2021		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / _ / _ / _ / _ / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom :	Date : / _ / _ / _ / _ / Signature et cachet :  La Directrice de l'IUT BV Anne-Laurence FERRARI 

C.F.V.U. du 8 avril 2021

Campagne DU-DIU-CERTIFICAT-PREPA 2021-2022

1-Demandes de création

UFR Santé

- **DIU Développement d'une nouvelle technologie de santé : pourquoi, quand et comment réaliser les études cliniques**

Responsable pédagogique : Pr Lionel PAZART

Objectif : donner les bases de compréhension des méthodes d'évaluation clinique des technologies de santé (dispositifs médical, biomatériaux, e-santé, DMDIV etc...) tout au long de leur cycle de développement et de vie (de la preuve de concept au suivi clinique après commercialisation, en passant par le marquage CE et les demandes de remboursements).

Destiné : aux ingénieurs biomédicaux en industrie, aux pharmaciens de recherche scientifique ou industriels, aux biostatisticiens, aux chargés de recherche en industrie de santé, aux médecins de la recherche scientifique ou industriels, aux médecins ou pharmaciens conseil d'une autorité de santé et aux praticiens de Santé Publique.

Particularités : devenir un DIU exclusivement enseigné en Anglais

Frais pédagogiques : 360€ pour l'utilisateur en formation initiale, 500€ pour l'utilisateur inscrit en tant que stagiaire en formation continue et sans financement, 1000€ pour l'utilisateur inscrit en tant que stagiaire en formation continue avec financement.

Universités cohabilitées : Montpellier et Lille

- **DIU de Médecine d'Urgence Infirmier de Bourgogne Franche-Comté**

Responsables pédagogiques : Pr Thibaut DESMETTRE et Pr Patrick RAY

Objectif : former le personnel infirmier à la médecine d'urgence en intégrant les spécificités de législation, de l'organisation, des grandes pathologies médicales et traumatologiques d'urgence, des urgences pédiatriques et gériatriques, ainsi que les situations sanitaires exceptionnelles. Les différents aspects du SMUR seront abordés, et, des ateliers de simulation et pratiques organisés sur 50% du temps d'apprentissage.

Destiné : aux infirmiers DE

Particularités : Inscription uniquement sur Besançon les prochaines rentrées

Frais pédagogiques : 1920€ pour l'utilisateur inscrit en tant que stagiaire en formation continue avec financement et 960€ pour l'utilisateur inscrit en tant que stagiaire en formation continue sans financement.

Universités cohabilitées : Dijon

- **DU Pédagogie en Sciences de la Santé**

Responsable pédagogique : Pr Clément PRATI

Objectif : développer des compétences en matière de pédagogie, appliquées au domaine de la santé, répond à une nécessité de former les professionnels de santé en charge d'enseignement (formation initiale et/ou formation continue), aux méthodes pédagogiques adaptées aux pratiques de santé.

Destiné : à tous les futurs formateurs ou formateurs dans le domaine de la santé (Médecine, Pharmacie, IFSI, Kinésithérapie, Orthophonie, Maïeutique). Toutes les personnes diplômées dans leur composante ou bac+3 validé en Santé ayant comme projet d'enseigner, ou d'encadrer des étudiants en stage.

Particularité : destiné à un large panel Santé : Médecine, Pharmacie, IFSI, Kinésithérapie, Orthophonie, Maïeutique.

Frais pédagogiques : 1400€ pour l'utilisateur inscrit en tant que stagiaire en formation continue et 950€ pour l'utilisateur en formation initiale.

➤ **DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail pour la formation des collaborateurs médecins**

Responsable pédagogique : Dr Esther SZWARC

Objectif : répondre à la réforme de la médecine du travail de 2012 en formant des collaborateurs médecins en vue de l'obtention de la qualification en médecine du travail.

Destiné : aux médecins non titulaires de la qualification en médecine du travail et justifiant d'au moins 5 ans d'inscription au conseil de l'ordre des médecins.

Particularité : DIU sur 4 années : 1^e et 2^e année chacune 150h divisées en 2 modules, 3^e et 4^e année chacune 30h de formation pédagogique

Frais pédagogiques : 1^e et 2^e année chacune 4750€, 3^e et 4^e année chacune 1500€,

Universités cohabilitées : Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg

UFR SJEPEG

- **DU Diplôme Universitaire sécurité et défense**
- **DU Intelligence économique et cybersécurité**

CLA

- **Certificat FLE fondamental, mention French + Sciences**

2-Demandes de modification de tarif

UFR Santé

- **DIU Échographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté**

Ajout d'un tarif de 2000€ pour les internes

- **DIU Formation complémentaire en gynécologie et obstétrique**

Ajout d'un tarif de 500€ pour les internes (alignement avec Dijon)

- **DIU Médecine urgence vitale de Bourgogne Franche-Comté**

Ajout d'un tarif de 2000€ pour les internes

- **DU L'éthique, la communication et le travail, en équipe multidisciplinaire dans le champ de la santé**

Modification du tarif de l'UE 72€ à 95€ (révision de l'équilibre budget)

UFR SJEPEG

- **DU Médiateur**

Ancien tarif : 2820 euros

Nouveau tarif : 2826 euros

3-Demandes de modification autre que tarif

UFR Santé

➤ **DIU Chirurgie de la main**

Uniformisation nationale de tous les DIU Chirurgie de la main au niveau du volume horaire et des MCC.

➤ **DIU Echocardiographie du Grand Est**

Modification du volume horaire de 40h sur la maquette à 20h pour chacune des 2 années

Ajout d'un co-responsable : Dr Romain Chopard

➤ **DIU Formation complémentaire en gynécologie et obstétrique**

Modification du volume horaire de 80h sur la maquette à 46h.

➤ **DIU Médecine de rééducation**

Modification du RP : le Pr Michel Fabrice succède au Pr Decavel Pierre

➤ **DIU Obésité pédiatrique, approches de santé publique**

Changement de RP : le Dr Stéphanie Pasteur et le Pr Gérard Thiriez succèdent au Dr Véronique Nègre et au Pr Pierre Rohrlch

Ajouts d'Universités cohabilitées en plus de celles déjà existantes : Angers, Besançon, Bordeaux, Lille, Lyon 1, Paris Descartes, Marseille, Nice, Toulouse.

Uniformisation volume horaire et MCC.

➤ **DIU Thérapeutique anti-infectieuse**

Modification du volume horaire de 80h sur la maquette à 72h.

➤ **DU Pratiques et innovation en cicatrisation**

Modification du volume horaire de 61h sur la maquette à 51h.

UFR SJEPEG

➤ **DU Américan law**

Modification des prérequis
Attribution d'ECTS

➤ **DU English law**

Attribution d'ECTS

➤ **DU Médiateur**

Renforcement des heures de travaux dirigés et ajout d'une journée de formation - cette modification induit une modification de tarif

4-Demandes d'abrogation

IUT 25

- **DIU Gestion comptabilité**

DU n'ayant pas fonctionnés depuis l'année universitaire 2017-2018

UFR SJEPEG

- **DU Contentieux administratif et financier renforcé**
- **DU Diplôme supérieur d'université droit des affaires**
- **DU Entrepreneuriat et Innovation**

SUP-FC

- **DU Passeport français langue étrangère (FLE)**

CLA

- **DU FormaFLE**